

P R E A M B U L E

Le SCOT de l'Albanais est composé d'une étude générale sur les grandes évolutions du territoire et de deux volets spécifiques, l'un concernant l'élaboration d'un schéma d'équipement commercial, l'autre, la réalisation d'une étude de stratégie touristique. Les 3 études complémentaires font partie des actions du Contrat de Développement de l'Albanais mis en œuvre sur les cantons de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran pour 5 ans (2001-2006).

La gestion du SCOT et de l'ensemble des actions du Contrat de Développement de l'Albanais est confiée à un syndicat mixte (le SIGAL) regroupant 3 collectivités associées : la communauté de commune du canton de Rumilly, la communauté de commune du Pays d'Alby et la commune de Marigny-St-Marcel.

Pour les aider dans leur démarche pour l'élaboration du SCOT, les élus ont missionné un groupement de bureaux d'études composé de :

- ALGOE et JC FOUCHÉ (SCOT)
- ANATOME (Volet communication)
- Conseil opérationnel (Schéma d'équipement commercial)
- PH CAPARROS (Volet touristique)

Ce document représente le diagnostic du territoire de l'Albanais, établi dans le cadre de la réalisation du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Celui-ci porte sur les cantons de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran, soit 29 communes et 32 472 habitants. Ce territoire est structuré autour de deux communautés de communes : la communauté de commune du Pays d'Alby (11 communes, 9 943 habitants) et la communauté de communes du canton de Rumilly (17 communes, 22 170 habitants). A cela, il faut ajouter la commune de Marigny-Saint-Marcel qui n'appartient à aucun EPCI.

La méthode utilisée pour produire ce diagnostic a été la suivante :

- Analyse documentaire
- Entretiens avec des personnes ressources



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Débat en commission avec les élus sur la base d'une première trame. Les réunions de commissions ont été tenues entre mars et mai.

Sur cette base, un diagnostic global a été réalisé et a été présenté aux élus et aux partenaires institutionnels et socio-professionnels le 22 juin 2002.

Ce diagnostic a été communiqué pour avis aux partenaires du SIGAL. Les avis et remarques formulés par ces derniers ont été intégrés dans cette version aujourd'hui soumise à consultation.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

L ' A L B A N A I S





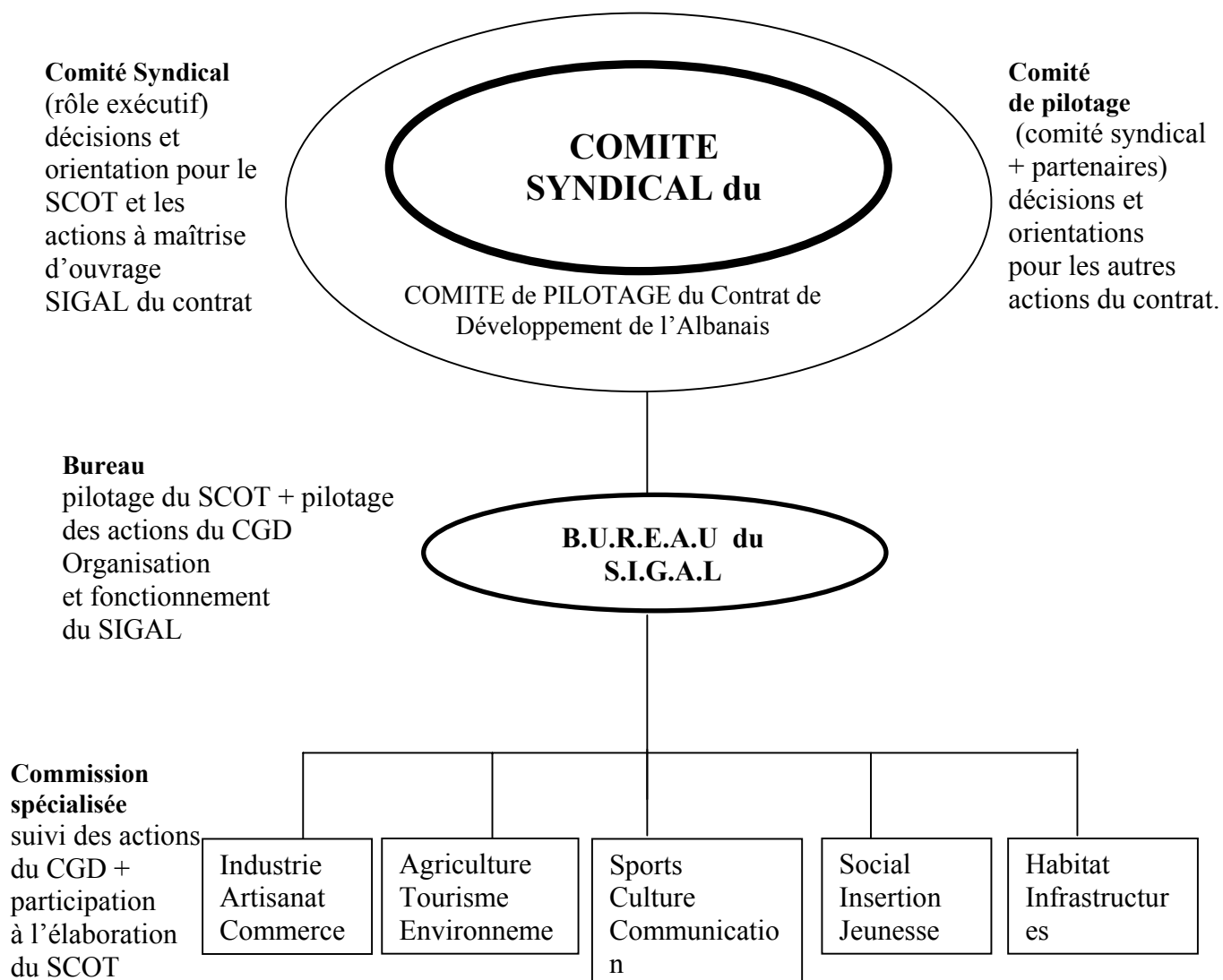
Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

O R G A N I S A T I O N

Organisation et démarche de travail pour le contrat de Développement de l'Albanais et le SCOT de l'Albanais



Ce document est composé de trois volets : le diagnostic général est organisé par grandes thématiques et les deux autres volets portent sur des études spécifiques.

PREMIER VOLET

Diagnostic général

DEUXIEME VOLET

Diagnostic touristique

TROISIEME VOLET

Diagnostic commercial



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Diagnostic général

1. La démographie	11
1.1. remarquable L'Albanais, une croissance démographique	11
1.2. Un moteur : le solde migratoire repris par le solde naturel	13
1.3. Une population plutôt jeune	13
2. Un marché du logement actif avec de fortes tensions entre l'offre et la demande	15
2.1. Cadrage général en 1999 (source INSEE)	15
2.2. Un marché du logement très actif	17
2.3. Un marché privé très tendu	19
2.4. Un parc social réduit	21
2.5. En synthèse	25
3. Economie et Emploi	27
3.1. Une croissance forte de la population active et de l'emploi sur le territoire	27
3.2. Un emploi très concentré géographiquement	31
3.3. Un chômage inférieur à la moyenne départementale	32
3.4. Un tissu économique à dominante industrielle	36
3.5. Une dynamique de création d'entreprises réduite	41



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

3.6. Un marché d'immobilier d'activité centré sur l'industrie et le stockage	43
3.7. Des zones d'activité dynamiques et relativement spécifiques	44
3.8. Les lignes de force du diagnostic	53
3.9. Les enjeux	54
4. <i>L'agriculture</i>	56
4.1. Chiffres clés de l'agriculture	56
4.2. Analyse de l'agriculture de l'Albanais	56
4.3. Diagnostic de l'agriculture de l'Albanais	66
5. <i>Equipements et services à la population</i>	67
5.1. Une situation sociale peu tendue mais avec des signes de tension	69
5.2. Santé et services aux personnes âgées : une offre limitée, plutôt centrée sur Rumilly	70
5.3. Education et formation : un bon maillage du primaire et du secondaire, des formations techniques importantes	73
5.4. Culture : une diffusion culturelle limitée	77
5.5. Sports : une offre diversifiée mais saturée	79
6. <i>Transports</i>	81
6.1. L'Albanais dans le sillon Alpin	81
6.2. Les déplacements dans l'Albanais	86
6.3. Forces et faiblesses du territoire, quels enjeux liés aux déplacements	92
6.4. Les enjeux de déplacements	93
7. <i>Environnement</i>	95



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

7.1. Des milieux naturels de qualité	95
7.2. Etat des lieux	96
7.3. Une gestion des eaux à surveiller de près	101
7.4. Une gestion des déchets excellente	109
7.5. Des risques naturels limités mais une problématique forte concernant l'écoulement des eaux pluviales	111
7.6. Synthèse des enjeux environnement	114
8. <i>Urbanisme et paysages</i>	115
8.1. Une organisation urbaine assez concentrée	116
8.2. Des paysages supports de développement et à protéger	124
8.3. Une identité architecturale incertaine	129
8.4. Urbanisme	130
8.5. Architectures	130
8.6. Les enjeux du SCOT	131
9. <i>Conclusions du diagnostic</i>	133
9.1. Les grandes caractéristiques du territoire	133
9.2. Les grands enjeux du territoire	136
9.3. Les questions stratégiques pour le SCOT	138
10. <i>Annexe : étude BRGM sur la ressource en eau dans l'Albanais</i>	139
1. <i>BILAN – DIAGNOSTIC DU TOURISME DANS L'ALBANAIS</i>	166
1.1. AMBIANCE ET CADRE DE VIE	166



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

1.2. PATRIMOINE CULTUREL, BÂTI & TRADITIONNEL	167
1.3. LE PATRIMOINE NATUREL	168
1.4. L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	169
1.5. ACTIVITES DE LOISIRS ET SPORTIVES	171
1.6. TERROIRS ET TOURISME	172
1.7. ANIMATION ET EVENEMENTIEL	173
1.8. PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ	174
2. REFLEXION SUR LES MARCHES	175
2.1. FREQUENTATION DE L'ALBANAIS	175
2.2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLES	176
3. CONTRAINTES ET OPPORTUNITES DU POSITIONNEMENT TOURISTIQUE	177
3.1. UN TERRITOIRE INTERMEDIAIRE	177
3.2. SA LEGITIMITE : LA PROXIMITE	178
3.3. SON AMBITION : UN ESPACE DE LOISIRS ET DE BIEN-ETRE	178
3.4. SON OBJECTIF : CULTIVER LA DIFFERENCE	178
4. ENJEUX	179
1. LA DEMANDE	181
1.1. L'ENQUETE	181
1.2. ANALYSE QUALITATIVE	183
1.3. LES FLUX DE CONSOMMATION	193
2. L'OFFRE COMMERCIALE	211



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

3. <i>L'URBANISME COMMERCIAL</i>	220
4. <i>SYNTHESE</i>	222
5. <i>LES ENJEUX</i>	223



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

1. La démographie

Chiffres clés de l'Albanais

Chiffres	Albanais	Haute Savoie
Population 1999	32 742	Soit 5 % de la population départementale
Taux de croissance population 1990-1999	14,8 %	7 % (croissance départementale)
Parc de logements	13 404	3,5 %
Part des logements individuels dans le parc	67%	44%
Taux de vacance	5%	NC
Part du logement social dans le parc	10,5%	7,8 %
Prix de vente des terrains	58/68€/m ²	122 €/m ² agglomération d'Annecy

1.1. L'Albanais, une croissance démographique remarquable

Nom de la commune	Population 1982	Population 1990	Population 1999	Evolution 82-99	
				En V.A.	En %
Alby-sur-Chéran	1 014	1 224	1 630	616	61
Allèves	185	209	262	77	42
Chainaz-les-Frasses	260	395	518	258	99
Chapeiry	397	543	597	200	50
Cusy	817	969	1 270	453	55
Gruffy	602	833	1 157	555	92
Héry-sur-Alby	403	471	709	306	76
Mûres	320	472	650	330	103
Saint-Félix	1 224	1 356	1 617	393	32
Saint-Sylvestre	340	378	511	171	50
Viuz-la-Chiesaz	601	818	1 022	421	70
TOTAL Canton d'Alby	6 163	7 668	9 943	3 780	61
Bloye	354	414	428	74	21
Boussy	261	308	344	83	32
Crempigny-Bonneguête	98	114	167	69	70



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Etercy	299	433	631	332	111
Hauteville-sur-Fier	407	500	685	278	68
Lornay	202	202	353	151	75
Marcellaz-Albanais	839	1 226	1 401	562	67
Massingy	420	491	612	192	46
Moye	640	697	849	209	33
Rumilly	8 863	9 961	11 230	2 367	27
Saint-Eusèbe	287	298	361	74	26
Sales	1 050	1 388	1 548	498	47
Thusy	619	842	844	225	36
Val-de-Fier	296	317	389	93	31
Vallières	921	1 046	1 277	356	39
Vaulx	508	562	738	230	45
Versonnex	236	227	313	77	33
Marigny-Saint-Marcel	507	581	629	122	24
Total canton de Rumilly	16 300	19 056	22 170	5 870	36
Total périmètre SCOT	22 970	27 275	32 742	9 772	43
Département de Haute-Savoie	494 505	568 286	631 679	137 174	28

Source : INSEE, RGP 99

C'est le canton d'Alby-sur-Chéran qui connaît la plus forte progression avec une augmentation de 61 % entre 1982 et 1999, avec une légère accélération sur la dernière période intercensitaire (1990/1999), 30 % d'augmentation contre 24 % entre 1982 et 1990.

Toutes les communes du canton enregistrent des progressions supérieures à 50 %, à l'exception des communes de Saint-Félix (32 %) et Allèves (+ 42 %) qui se trouve, comparativement, aux autres communes, la « plus éloignée » de l'axe (A41 et RN201) reliant le canton à Annecy.

Le nombre de communes comptant plus de 1 000 habitants connaît un essor considérable sur la période. Certaines communes ont doublé leur population (Chainaz, Gruffy, Mûres, Etercy, par exemple).

Le canton de Rumilly connaît une progression, entre 1982 et 1999 de 36 % avec une stabilité entre les différentes périodes intercensitaires : + 17 % entre 1982/1990 et 1990/1999.

Les communes enregistrant les plus importantes progressions sont celles globalement **situées autour des axes D910 et D16.**

Les communes du canton de Rumilly connaissent une accélération plus forte et plus systématique (que celles du canton d'Alby-sur-Chéran) sur la dernière période intercensitaire, qui peut être le signe d'un glissement de l'urbanisation sur le canton de Rumilly.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

La commune de Marigny-Saint-Marcel connaît une augmentation, comparativement mesurée, par rapport aux autres communes et en léger ralentissement entre les deux périodes intercensitaires.

Canton / commune	Taux annuel solde naturel		Taux annuel solde migratoire		Taux de variation annuel total	
	1990/1999	1982/1990	1990/1999	1982/1990	1990/1999	1982/1990
Canton d'Alby- sur-Chéran	+ 0,83	+ 0,42	+ 2,09	+ 2,35	+ 2,93	+ 2,77
Canton de Rumilly	+ 0,66	+ 0,68	+ 1,01	+ 1,28	+ 1,67	+ 1,96

Source : INSEE, RGP 99

1.2. Un moteur : le solde migratoire repris par le solde naturel

Le dynamisme démographique enregistré depuis 20 ans provient d'un **solde migratoire très important**. Il est très important sur le **canton d'Alby-sur-Chéran**, en légère décélération sur la dernière période intercensitaire par rapport à 1982/1990. Par contre, la variation annuelle du solde naturel, sur ce même canton, a connu une forte accélération entre 1990 et 1999 : les jeunes actifs arrivés entre 1982 et 1990 ont amorcé le dynamisme démographique de la période suivante.

Dans des proportions moindres, ce constat est valable également pour la commune de Marigny-Saint-Marcel.

L'évolution du **canton de Rumilly est un peu différente** : le taux de variation annuel moyen est moins important que sur le canton d'Alby-sur-Chéran et il a sensiblement ralenti sur 1990/1999 (par rapport à 1982/1990).

Le taux correspondant au solde naturel est quasiment stable sur les deux périodes, celui relatif au solde migratoire enregistre une légère baisse.

1.3. Une population plutôt jeune

Structure par âge (en 1999)	Périmètre SCOT		Département de la Haute-Savoie	
	Valeur Absolue	En %	Valeur Absolue	En %
Moins de 20 ans	9 419	29	164 831	26
Plus de 60 ans	5 153	16	111 315	18
Total population	32 742	100	631 963	100

Source : INSEE, RGP 99



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Le territoire de l'Albanais est sensiblement **plus jeune** que l'ensemble du département de la Haute-Savoie.

Pour les communes qui ont connu une arrivée massive de population, il s'agit plutôt d'une **population de jeunes actifs avec enfants** concourant ainsi à un rajeunissement relatif de la population et laissant présager d'un futur dynamisme démographique naturel.

Personnes à charge ¹	0	1	2	3	4 et plus	Famille mono-parentale	Total
Nombre de familles 1999	3 401	1 622	2 043	775	251	872	8 964

Source : INSEE, RGP 99

Les couples sans enfant (38 %) et ceux **avec deux enfants** (23 %) caractérisent le plus la structure démographique de l'Albanais.

Les familles monoparentales représentent 10 % des familles albanaises.

Personnes par ménage ²	1	2	3	4	5 et plus	Total
Nombre de familles 1990	1 756	2 310	1 754	1 966	1 353	9 139
Nombre de familles 1999	2 532	3 263	2 280	2 379	1 293	11 747
Evolution en %	+ 44	+ 41	+ 30	+ 21	- 4,5	+ 22

Source : INSEE, RGP 99

L'évolution de la taille des ménages est également significative de la structure de la population.

Les ménages ayant **une à deux personnes à charge ont le plus fortement augmenté** (plus de 40 % en 9 ans) et représentent, en 1999, 50 % des ménages.

¹ Calculé sur la base des familles avec enfants de 0 à 24 ans

² Population des ménages

2. Un marché du logement actif avec de fortes tensions entre l'offre et la demande

2.1. Cadrage général en 1999 (source INSEE)

Nombre de logements et évolution : le nombre total de logements s'élève, en 1999, à 13 404 logements sur l'ensemble du territoire du SCOT. Il connaît une **progression de 24 % entre 1990 et 1999** (l'évolution démographique sur la même période enregistre une augmentation de 20 %).

Répartition des résidences principales et secondaires : les résidences principales **représentent 88 % du nombre total de logements**, soit une augmentation de 3 points par rapport à 1990 ; les résidences secondaires ont diminué de 1,4 %.

Individuel et collectif : les résidences principales sont constituées à **67 % de logements individuels** (contre 44 % en Haute-Savoie). Ce taux est identique à celui de 1990, alors que le nombre de résidences principales a augmenté : les logements construits depuis 1990 sont donc **avant tout des logements individuels**.

Taux de vacance : il enregistre une **légère diminution entre 1990 et 1999**, il s'établit à 5 % en 1999, ce qui correspond à un taux plancher. Le taux de vacance dans le logement social est, quant à lui, quasiment nul (moins de 1 %).

Statut d'occupation : 72 % des résidents sont propriétaires de leur logement. Ce taux est en légère baisse par rapport à 1990 où les propriétaires occupants représentaient 74 % des résidents.

La part du logement social : le logement social représente 10,5 % de l'ensemble du parc, soit un ratio de 43 logements pour 1 000 habitants (moyenne régionale : 47 logements pour 1 000 habitants).

Niveau de confort : 26 % des résidences principales ne possèdent pas les trois éléments de confort de base (WC intérieur, salle d'eau complète, chauffage central).

Age : la moitié du parc de logements a été construite avant 1974 et dans cette part, plus du quart avant 1948. 21 % des logements recensés en 1999 ont été construits après 1989.

Structure des ménages : la taille des ménages tend à diminuer légèrement entre 1990 et 1999.

Sur l'ensemble du territoire, le nombre moyen de personnes par logements s'élevait à 3 personnes en 1990 et à 2,8 en 1999.

Mobilité : 39 % des personnes en 1999 sont arrivées dans leur commune actuelle après 1990.

2.2. Un marché du logement très actif

2.2.1. Construction de logements (logement commencé, source DRE/)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Individuel pur	163	172	234	197	196	236
Individuel groupé	2	4	8	10	59	41
Total individuel	165	176	242	207	255	277
Collectifs	125	98	129	44	41	243
Total logements	290	274	371	251	296	520
Total SHON	31 171	31 202	42 920	30 490	35 824	52 722

La construction de logements est relativement stable depuis 1996³ avec un rythme moyen entre 250 et 300 logements, avec un pic en 1998 de 371 logements. Néanmoins, l'année 2001 fait apparaître une forte augmentation du nombre de logements autorisés : plus de 500 logements ont été commencés, avec une forte progression des logements collectifs (277 en 2001).

Depuis 1996, les logements **individuels ont représenté 67% des logements commencés** et les logements individuels purs 61 %. Les individuels groupés sont en progression, avec un pic en 2000 de 59 logements.

Dans son « porter à connaissance », l'Etat estime que, de 1975 à 1997, la surface consommée moyenne par an correspond à 32 hectares.

Ce sont les logements collectifs qui enregistrent une augmentation sensible : de 79 logements collectifs autorisés en 1997 à 282 en 2002. L'année 1996 a enregistré des demandes importantes également (plus de 200). Mais cela ne se traduit pas au niveau des logements commencés, la tendance étant plutôt à la réduction : on passe ainsi d'une moyenne de 100-120 logements entre 96 et 98 à une moyenne de 40 logements environ sur les deux dernières années.

Sur les 1482 logements commencés depuis 1996, 75% l'ont été sur le canton de Rumilly, 38 % sur la commune de Rumilly.

³ Source : SITADEL, DRE Rhône Alpes, logements autorisés



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Nom de la commune	Répartition de la construction neuve depuis 1996 (en %) ⁴
Alby-sur-Chéran	3%
Allèves	1%
Chainaz-les-Frasses	1%
Chapeiry	1%
Cusy	4%
Gruffy	3%
Héry-sur-Alby	3%
Mûres	2%
Saint-Félix	4%
Saint-Sylvestre	1%
Viuz-la-Chiesaz	4%
TOTAL Canton d'Alby-sur-Chéran	27%
Bloye	1%
Boussy	2%
Crempigny Bonneguête	1%
Etercy	2%
Hauteville-sur-Fier	3%
Lornay	1%
Marcellaz-Albanais	4%
Marigny-Saint-Marcel	2%
Massingy	3%
Moye	1%
Rumilly	38%
Saint-Eusèbe	2%
Sales	2%
Thusy	1%
Val-de-Fier	5%
Vallières	3%
Vaulx	2%
Versonnex	0%
TOTAL Canton Rumilly	73%

Source : DRE Rhône-Alpes, fichier SITADEL logements commencés

Les logements autorisés concernent des grandes surfaces, même si la taille moyenne a tendance à baisser. Les logements ont une taille supérieure à 100 m². Elle était de 122 m² en 1997 et de 102 m² (SHON) en 2001, sur une emprise moyenne de 1 250 m² (pour les maisons individuelles).

2.3. Un marché privé très tendu

Le marché privé sur le territoire de l'Albanais est très tendu : la demande est largement supérieure à l'offre, et ce quel que soit le segment du marché. Encore fortement localisée sur Alby-sur-Chéran et les communes situées le long de l'axe reliant le territoire à Annecy, la pression commence à s'étendre sur les communes du canton de Rumilly.

La ligne du TER reliant la commune à Annecy constitue aujourd'hui une valeur ajoutée importante. De même, le lycée de l'Albanais a constitué un vecteur supplémentaire d'ancrage et d'attractivité de la population.

La rareté des terrains disponibles sur l'agglomération annecienne, et de fait leur cherté, fait du territoire de l'Albanais un territoire attractif. Les prix se situent en effet bien en deçà des prix anneciens même s'ils ont enregistré une forte augmentation depuis une dizaine d'années.

2.3.1. LE MARCHE DU NEUF

Les terrains se vendent au maximum autour de 68 € du mètre carré sur Alby et 58 € sur Rumilly (contre 122 € sur l'agglomération d'Annecy⁵).

Les emprises sont encore assez importantes autour de 1 000 m². Cette pression se fait sentir également au niveau des délais de commercialisation. Il suffit de quelques jours pour qu'un programme immobilier trouve preneur sur Alby, alors que sur Rumilly, le délai de commercialisation se compte en semaines.

Les constructions neuves concernent majoritairement des lotissements, les POS / PLU de la plupart des communes favorisant ce type d'habitat.

⁵ Source : entretiens avec les agents immobiliers de l'Albanais



Albanais

Contrat de développement

S I G A L

En matière de commercialisation logements neufs en collectif, les prix ont été relativement stables jusqu'en 1999, époque à laquelle ils ont connu une nette accélération, de 1 300 € à 1 800 € depuis 1999.

2.3.2. LE MARCHE DE L'OCCASION

Le marché de l'occasion est également caractérisé par une tension importante, du fait d'une offre très inférieure à la demande. La demande est essentiellement orientée sur de la maison individuelle. Les flux sont très tendus et le stock est quasi inexistant. Seules les maisons très chères (plus de 305 K€) trouvent difficilement preneurs car pour le même prix, les personnes préfèrent habiter sur Annecy. D'après l'étude de la Chambre des Notaires de Haute-Savoie, le prix de vente moyen a augmenté de 10,4 %.

Prix moyen au m ²	T1	T2	T3	T4	T5 et +	Villa, maison, chalet
Zone de Rumilly	1 423 €	1 244 €	1 310 €	956 €	1 261 €	1 555 €
Région d'Annecy ⁶	2 008 €	1 944 €	1 818 €	1 788 €	3 303 €	1 572 €

Source : FNAIM des Savoie, Etude sur le marché immobilier dans les Savoie, 1^{er} semestre 2001

2.3.3. LE MARCHE DE LA LOCATION

La demande de location se fait avant tout sur les T2 et T4.

L'offre locative est concentrée sur Rumilly, notamment en ce qui concerne les appartements. Une forte mobilité est constatée sur les logements locatifs du fait de la cherté des loyers : le turn-over sur les appartements se situe entre 9 et 14 mois.

Les prix à la location sont globalement inférieurs de 40 % au marché annecien.

	Studio	T1	T2	T3	T4	Maison
Prix moyen	250 à 310 €	330 à 350 €	370 à 430 €	420 à 520 €	510 à 590 €	610 à 1 000 €

Source : Société Albanaise de Gestion Immobilière, Rumilly

⁶ La région d'Annecy comprend l'agglomération (Annecy, Cran-Gevrier, Meythet, Seynod) et les environs d'Annecy (Balmont, Charvonnex, Chavanod, Choisy, Epagny, La Balme de Sillingy, Les Ollières, Poisy, Pringy, St Martin de Bellevue)

2.4. Un parc social réduit

Le parc social sur le territoire de l'Albanais est composé de 1 431 logements. Il est constitué à majorité de logements en collectif qui représentent 99,5 % du parc.

Le parc social connaît une légère progression depuis 1997, de 10 % de logements en plus.

Le parc est largement concentré sur le canton de Rumilly. 74 % du parc est localisé sur ce canton et 71 % sur la commune même de Rumilly. Même si cela concerne peu de logements, les communes du canton d'Alby-sur-Chéran sont plus nombreuses à avoir développé du logement social en milieu rural, ce qui peut représenter une part significative du parc comme à Alby ou à Saint-Félix.

Communes	Répartition du logement social
Vallières	16
Rumilly	1 033
Lornay	18
Total canton Rumilly	1 067
Saint Félix	106
Gruffy	7
Héry-sur-Alby	8
Cusy	22
Chapeiry	3
Allèves	17
Alby-sur-Chéran	201
Total canton Alby	364
Total	1 431

DRE, fichier Sitadel

Cinq logeurs se répartissent le parc social :
l'OPAC 74 qui possède plus de 40 % des logements ;



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Halpades ;

SA Mont Blanc ;
SCIC Habitat Rhône-Alpes ;
SEMCODA.

La mobilité et les demandeurs dans le logement social

La mobilité dans le parc des logements sociaux se situe à hauteur de 15 % sur l'ensemble du territoire.

Le taux de vacance est très faible, il est inférieur à 1 %. Le taux de mobilité au 1^{er} janvier 2000 est de 14,9 % dans le parc total (15,6 % dans le logement conventionné). C'est légèrement supérieur à la moyenne régionale (autour de 13 %).

Une grande majorité du parc locatif social (81,9 %) est constituée de logements conventionnés. 38 % des logements sociaux sont financés par du PLA. La proportion des logements financés par du PLA est plus importante sur le canton de Alby-sur-Chéran (57,4 %) que sur le canton de Rumilly (le tiers).

Le nombre de demandeurs **tend à augmenter de manière assez lente** mais progressive depuis au moins 1996 (date à laquelle a été mis en place le fichier PLS).

En 1996, ils étaient 400 demandeurs, en 1998, 512, et au 31 mars 2002 on recense 664 demandeurs.

Ce qui augmente significativement, par contre, **c'est le nombre de dossiers déposés**. En effet, compte tenu du délai d'attente qui tend à se rallonger (eu égard à l'insuffisance de l'offre), les demandeurs de logements sociaux portent leur choix sur plusieurs communes. Au 31 mars 2002, les 664 demandeurs ont déposé 968 dossiers soit 1,45 dossiers par demandeurs (moyenne départementale : 2,1 dossiers).

Il est intéressant de se pencher sur le lieu d'habitation actuel des demandeurs. 43 % des demandeurs habitent déjà Rumilly, 6 % Alby et 13 % des autres communes de l'Albanais. Moins de 5 % des demandeurs habitent actuellement Annecy. Par contre, 10 % des demandeurs viennent de la Savoie. En terme de logement social, le territoire d'étude est davantage **dans l'aire d'attraction de la Savoie que dans celle de l'agglomération d'Annecy**.

Enfin, hors Savoie, près de 8 % des demandeurs proviennent d'autres départements et sont quasiment toutes des demandes motivées par une mutation professionnelle.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

C'est un indicateur permettant, même s'il n'est que partiel, de mesurer l'attractivité économique du territoire, au delà de son caractère résidentiel, qui lui est davantage mesuré par la pression au niveau de la construction et du marché de l'occasion.

Cet indicateur est d'autant plus intéressant si l'on croise avec la nature de ces mutations professionnelles qui concernent majoritairement des ouvriers et des agents de maîtrise. Les ouvriers représentent 58 % des demandeurs.

Le déficit de logement, notamment à caractère social, peut être à même de limiter les **capacités de recrutement des entreprises locales**, si les nouveaux arrivants se heurtent à l'obstacle du logement.

De même, il est à même de constituer **un obstacle à la décohabitation des jeunes** et à un départ de ceux-ci. En effet, 30 % des demandeurs sont des personnes seules, souvent jeunes, et généralement hébergés par des tiers (familles).

Par ailleurs, 30 % de ces demandeurs habitent déjà en HLM (en majorité à Rumilly). Cependant, **70 % des demandeurs sont en logements privés**. On peut alors se demander si les motivations pour rejoindre le parc social ne sont pas directement liées à la « cherté » du logement sur le marché privé, d'autant plus que l'analyse de la situation financière des demandeurs révèle une part assez significative (14 %) de « point loyer » c'est-à-dire des personnes dont la part du budget affectée au loyer est supérieure à 30 % (moyenne départementale 20 %).

Enfin, la **précarité** est également une caractéristique des demandeurs :

57 % ont un niveau de ressources inférieur à 60 % des plafonds HLM ;

6 % sont RMIstes ;

10 % sont chômeurs ;

et une grande majorité de ces demandeurs sont des intérimaires⁷.

Un dernier élément d'analyse porte sur les communes les plus demandées. Si la majorité des demandes porte sur les communes disposant de logements sociaux, il est néanmoins intéressant de constater l'attractivité de certaines de ces communes et de la tension qui s'exerce sur le parc social et de même, l'attractivité de communes ne disposant pas de logements sociaux.

En ce sens, l'observatoire de PLS est à même de constituer un outil dans l'organisation de l'urbanisation du territoire.

⁷ Ils déclarent comme employeur une agence d'intérim



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Les communes les plus demandées en 2002

Communes	% du dépôt de dossier (demande)	% de logements sociaux du territoire
Vallières	3 %	1 %
Rumilly	49 %	72 %
Lornay	2 %	1 %
Saint Félix	13 %	7,5 %
Gruffy	3,5 %	0,5 %
Héry-sur-Alby	3 %	0,5 %
Cusy	4 %	1,5 %
Chapeiry	0,5 %	0,2 %
Allèves	1 %	1 %
Alby-sur-Chéran	17 %	14 %

Observatoire du logement social de Haute-Savoie

Les communes les plus demandées et ne disposant pas de logements sont plus particulièrement Marcellaz-Albanais, Sales, Marigny-Saint-Marcel, Mûres et Chainaz-les-Frasses (cela concerne trois à quatre demandes).



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

2.5. En synthèse

Les points forts	Les points faibles
<ul style="list-style-type: none">• Croissance démographique forte, renouvellement de la population, solde migratoire positif avec reprise par le solde naturel.• Population jeune, voire très jeune.• Attractivité du territoire.• Un marché actif, très compétitif par rapport à Annecy (qualité des espaces, prix).• Un bon niveau de services à la population (lycée, TER Rumilly / Annecy).• Un marché du logement assez récent, confortable et une offre relativement complète.	<ul style="list-style-type: none">• Un marché du logement tendu avec un phénomène d'accélération des prix.• Une offre de logements encore peu diversifiée avec une sous-représentation du logement social et une difficulté à satisfaire les demandes issues de la population locale.• Une « concentration » du logement social sur la ville de Rumilly.• Une politique de construction qui apparaît encore peu structurée.
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none">• Un accroissement du rôle de pôle relais du territoire entre les agglomérations d'Annecy et de Chambéry/Aix.• Une diversification du parc de logements qui s'amorce.	<ul style="list-style-type: none">• Une demande nouvelle très consommatrice d'espaces (32 ha annuels consommés par l'urbanisation depuis 1975), facteur :<ul style="list-style-type: none">- D'étalement urbain ;- De demandes supplémentaires de services (transports, assainissement notamment) ;- De mitage du paysage.• Un manque de logements sociaux :<ul style="list-style-type: none">- Facteur pénalisant pour l'accueil des salariés issus des nouvelles entreprises ou du développement des entreprises existantes ;- Blocage des trajectoires résidentielles (décohabitation des jeunes).• Un affaiblissement de la fonction de pôle urbain de la ville de Rumilly ?• Le rattrapage des prix par rapport à Annecy.• Une augmentation des cas de surendettement et du recours au FSL.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Enjeux

- Produire des logements pour assurer la satisfaction des besoins liés :
 - Aux populations nouvelles
 - Aux besoins liés à la décohabitation (mutations internes du parc
 - A l'obsolescence d'une partie du parc
- Diversifier le parc de logements :
 - Sociaux (décohabitation) ;
 - Locatif /accession
 - Type de logement : Collectif/individuel/ Habitat intermédiaire.
- Infléchir les dynamiques du marché du logement pour :
 - Préserver l'identité du territoire, la qualité des espaces et l'équilibre urbain/rural ;
 - Eviter une « banlieurisation » du territoire et une pression accrue sur les équipements ;
 - Densifier les centres, freiner la consommation d'espaces lié au développement résidentiel et urbain
 - Assurer une meilleure répartition du logement social



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

3. Economie et Emploi

Chiffres	Albanais	% Haute Savoie
Population active 1999	16 000	Soit 5,6 % de la population active départementale
Croissance de la population active 90/99	25%	NC
Emplois totaux en 1999	12 000	Soit 4,8 % des emplois départementaux
Croissance des emplois 1990/1999	+ 26,6%	+ 9%
Ratio emploi/actifs	0,75	
Taux de chômage 1999	9 %	10 %
Part de l'emploi industriel/total des emplois 1999	42,3 %	33 %
Prix des terrains d'activité	11€m ²	16€m ² (agglomération annécienne)

3.1. Une croissance forte de la population active et de l'emploi sur le territoire

Fin 1999, l'Albanais comptait près de 16 000 actifs (15 993), dont près de 56 % d'hommes et 44 % de femmes. Cette population active était en 1990 de 12 800 environ (12 788), elle a donc augmenté de 25 % entre les deux recensements.

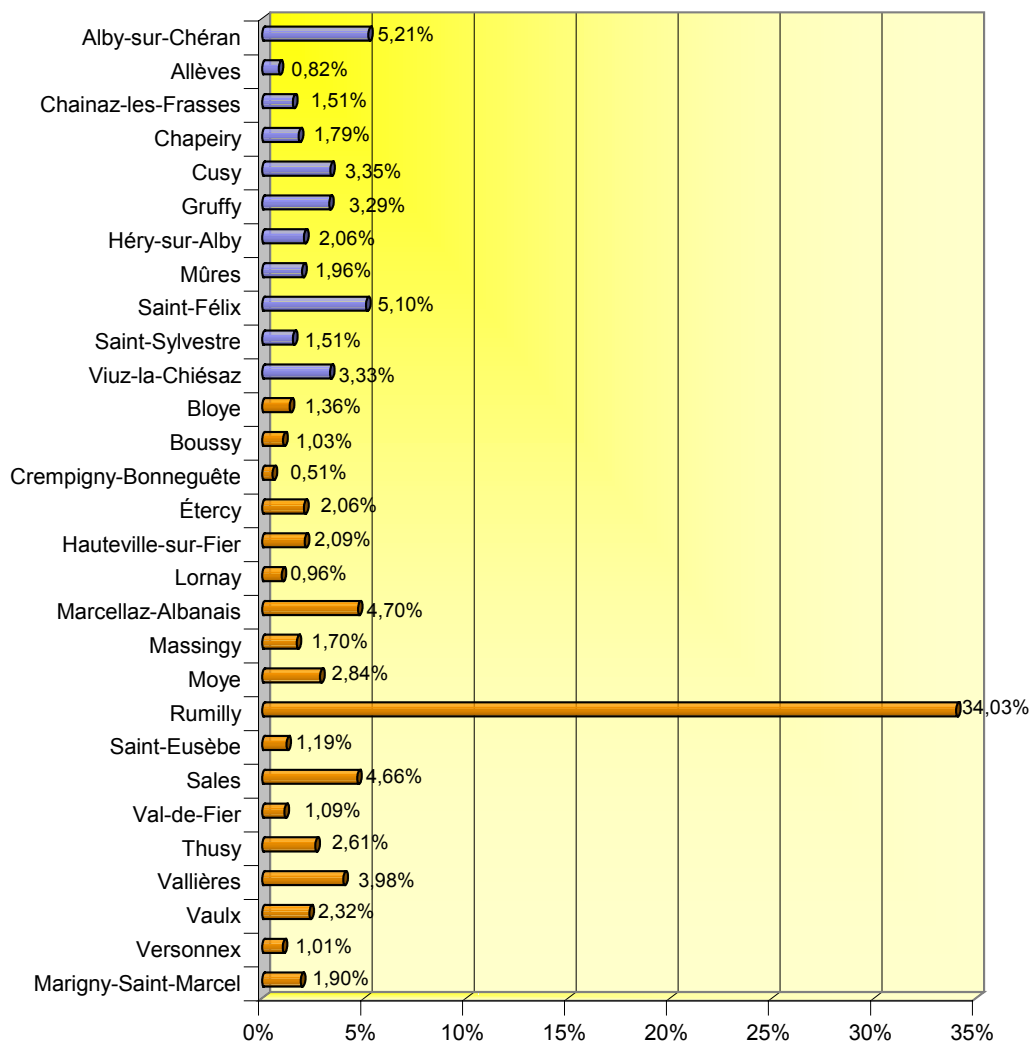


Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Population active de l'Albanais par communes



Source : INSEE RGP 99

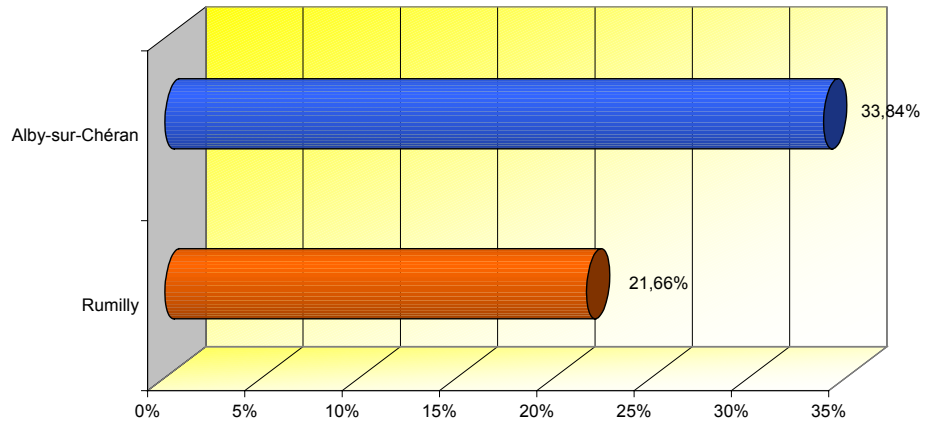


Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

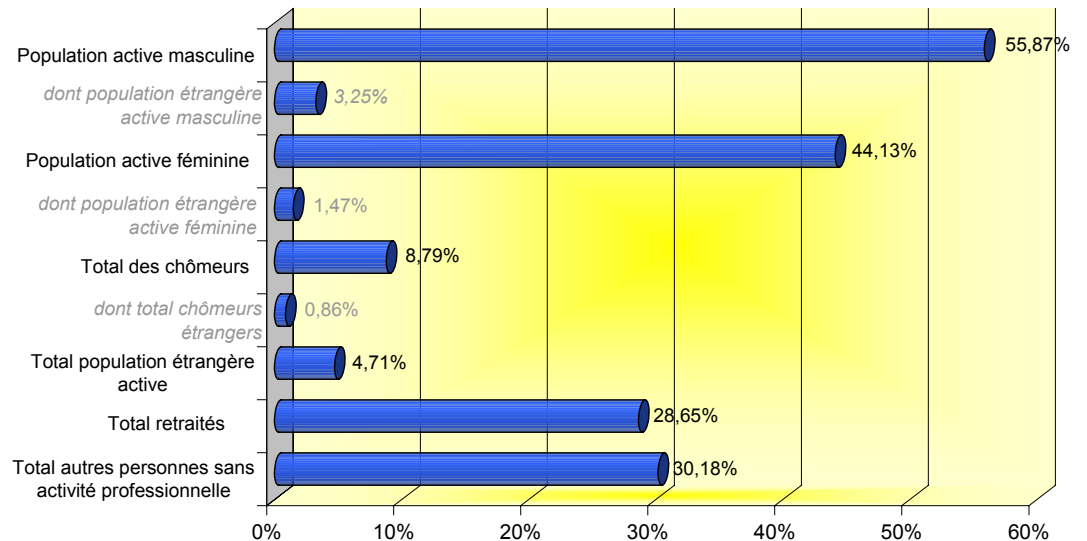
Evolution entre les deux recensements par canton



Source : INSEE RGP 90 et RGP 99

La commune de Rumilly se distingue nettement puisqu'elle centralise plus de 34 % des actifs de l'Albanais, sachant que le poids des communes les plus représentatives après Rumilly ne dépasse pas 5 % d'actifs. La structuration par commune reste très sensiblement la même entre les deux recensements.

Structuration population active dans l'Albanais



Source : INSEE RGP 99

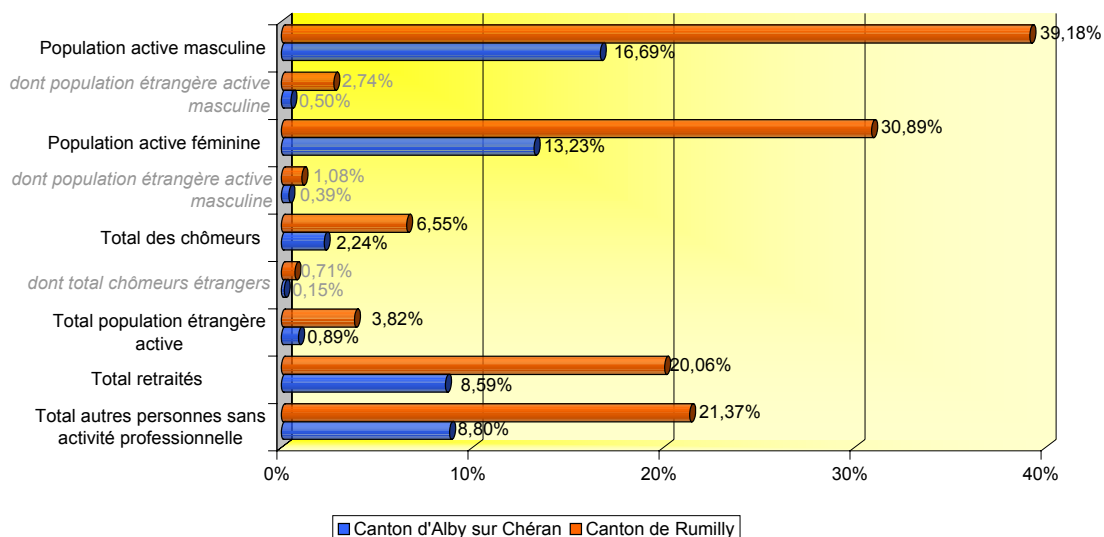


Albanais

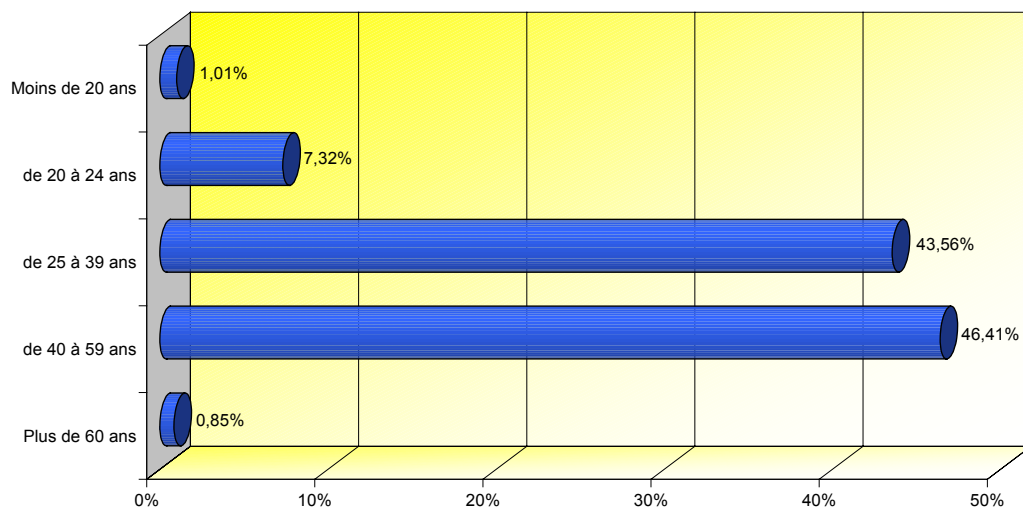
Contrat
de développement

S I G A L

Structuration population active par canton



Population active dans l'Albanais
Structuration par classe d'âge



Source : INSEE RGP 99

Près de 12 000 emplois totaux (11 884) étaient recensés sur l'Albanais en 1999, ce qui représentait 4,7 % des emplois de la Haute-Savoie.

Ces emplois se répartissaient en 2 885 emplois sur le canton d'Alby-sur-Chéran (soit 24 % des emplois de l'Albanais), et 8 999 sur celui de Rumilly (soit près de 76 % des emplois de l'Albanais).



Albanais

Contrat
de développement

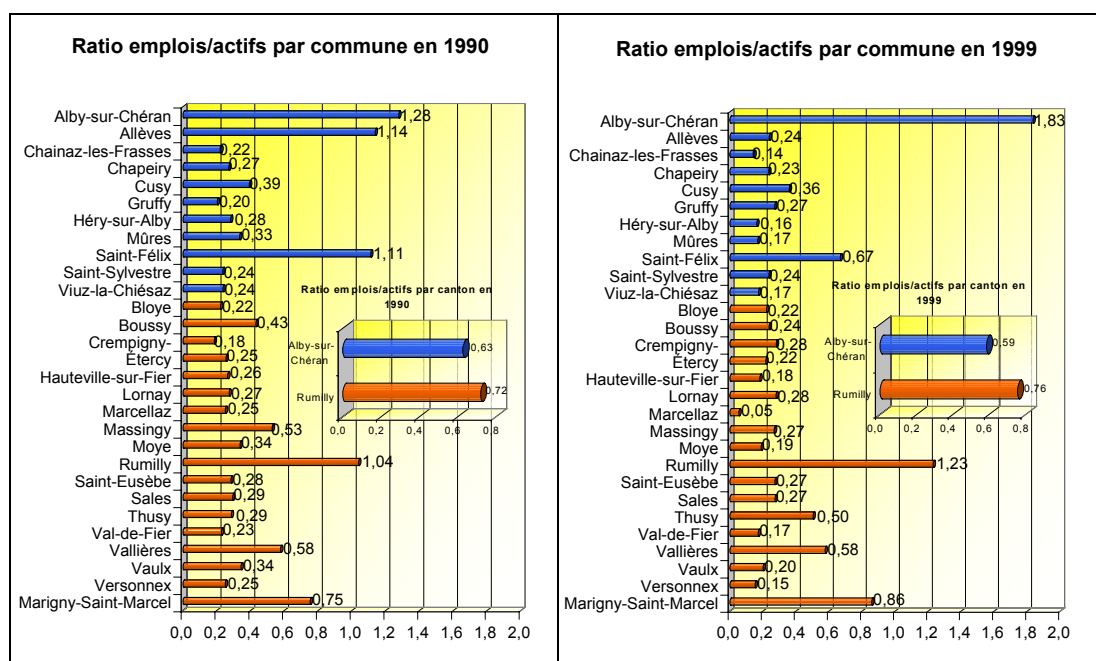
S I G A L

L'évolution entre les 2 recensements, **+ 26,6 %**, est largement supérieure à celle du département (+ 9 %) et aux cantons anneciens (+ 6 % en cumul sur les 3 cantons).

La croissance des emplois est plus rapide que celle de la population active ce qui met en évidence l'attractivité toujours forte du territoire et son dynamisme économique interne, même si les flux d'actifs résidents dans l'Albanais et travaillant sur l'agglomération d'Annecy sont toujours croissants, + 5 % entre 1990 et 1999.

3.2. Un emploi très concentré géographiquement

Rumilly et Alby sont et restent les deux pôles d'emplois principaux avec une très nette accentuation de la croissance de l'emploi entre 1990 et 1999 sur ces 2 communes : le rapport emplois sur actifs, soit 0,7 en moyenne sur l'ensemble de l'Albanais, est ainsi de + 1,8 pour Alby, et de + 1,3 pour Rumilly.



Source : INSEE RGP 90 ET RGP 99

La forte progression de la commune d'Alby s'explique avant tout par la création et le développement de la zone Leader depuis 1985, qui représente aujourd'hui 950 emplois environ et l'implantation d'une cinquantaine d'entreprises.

Quant au pôle industriel de Rumilly sa croissance est continue avec une progression de plus 28 % d'emplois totaux entre les 2 derniers recensements.

Par contre, sur l'ensemble des autres communes, le ratio emplois sur actifs est très inférieur à la moyenne de l'Albanais. Il reste stable ou en légère diminution entre 1990 et 1999 à l'exception de la commune de Marigny-Saint-Marcel, pour lequel on observe une légère augmentation, et la commune de St-Félix qui connaît un net recul suite à la fermeture de la Fromagerie Picon.

3.3. Un chômage inférieur à la moyenne départementale

Le **nombre de demandeurs d'emploi** continue à diminuer ces dernières années avec une forte accélération depuis 1999, sachant que le bassin annecien est dans son ensemble un des bassins d'emploi du sillon alpin les plus favorisés.

Depuis le dernier recensement cependant, en valeur absolue, le taux de chômage a augmenté. Il était en 1999 d'un peu plus de 9 %, soit un taux inférieur à la moyenne départementale et à celui du bassin annecien (environ 10 %). Ce taux était cependant différencié sur les 2 cantons : moins de 8 % sur Alby, légèrement supérieur à 9 % sur Rumilly.

Ce taux n'était plus qu'à 5 % en 2001, avec une inflexion forte sur les années 1999 et 2000.

Le taux de chômage des femmes est très inférieur à la moyenne de l'Albanais, environ 5 % en 1999, donc très largement inférieur à la moyenne départementale et régionale. La même tendance se retrouve pour les jeunes de moins de 26 ans.

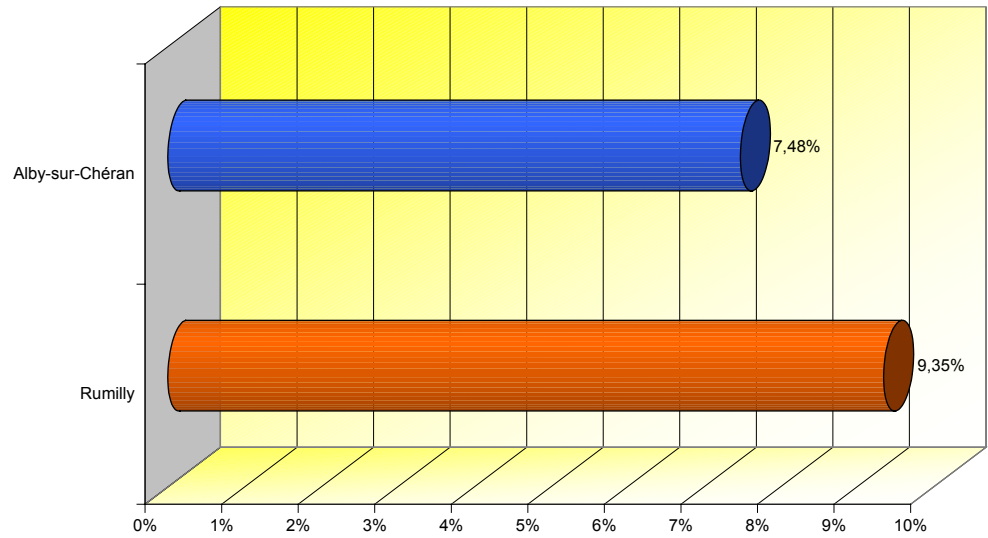


Albanais

Contrat
de développement



Taux de chômage de l'Albanais par canton en 1999



Source : INSEE RGP 99

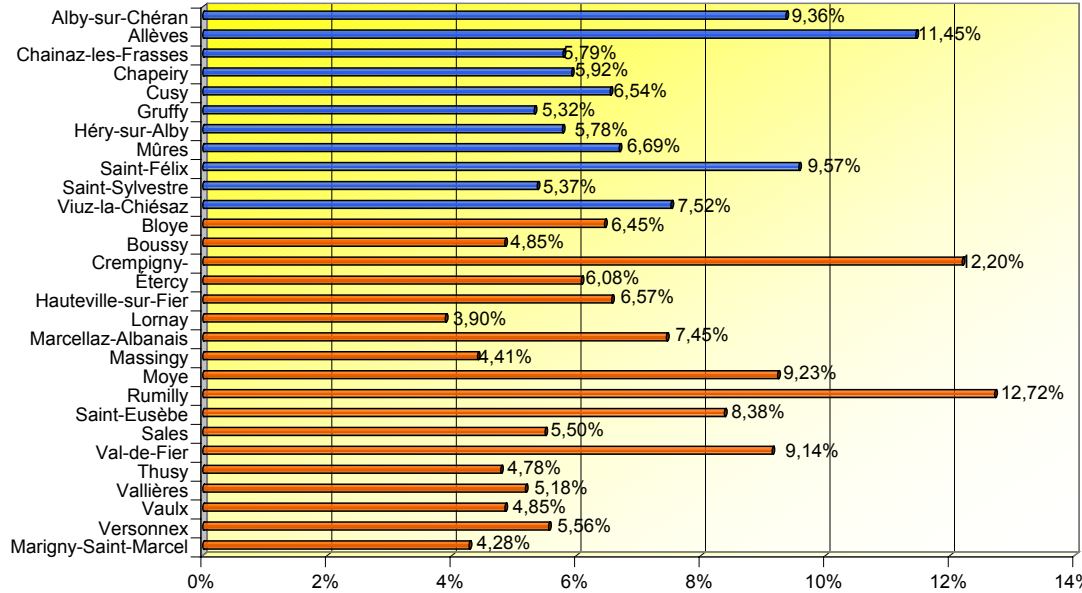


Albanais

Contrat
de développement

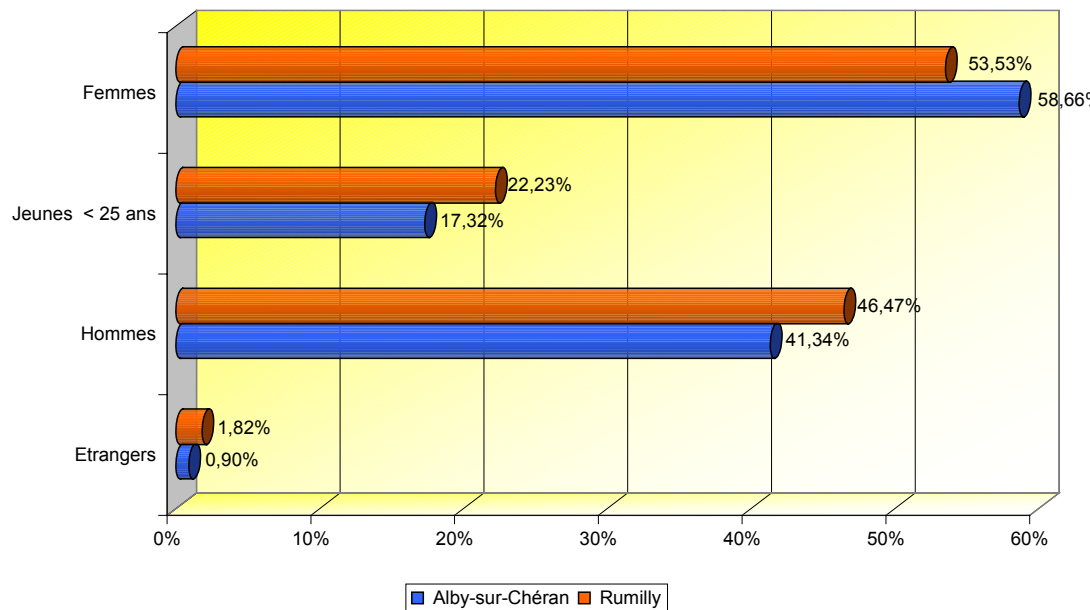
S I G A L

Taux de chômage de l'Albanais par commune en 1999



Source : INSEE RGP 99

Taux de chômage par catégorie de population et par canton en 1999



Source : INSEE RGP 99

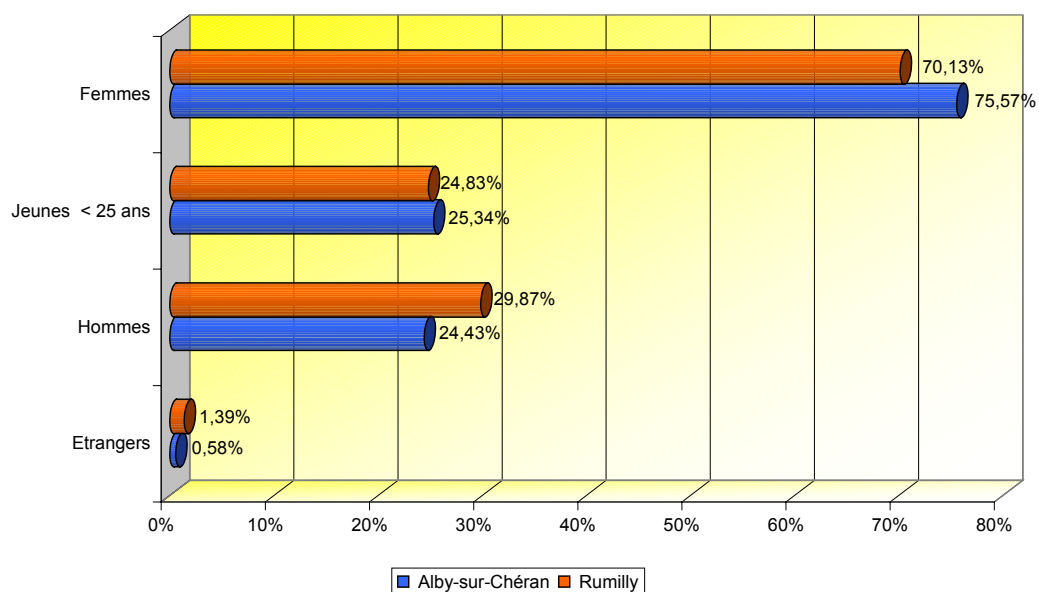


Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Répartition du taux de chômage par catégorie de population et par canton en 1990



Source : INSEE RGP 90

Pour autant, sur le premier trimestre de l'année 2002, une tendance inverse est constatée avec une forte augmentation du nombre de chômeurs : + 33 % entre Février 2001 et Février 2002. Ces données, incomplètes et partielles, seront cependant à suivre et à analyser de près.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

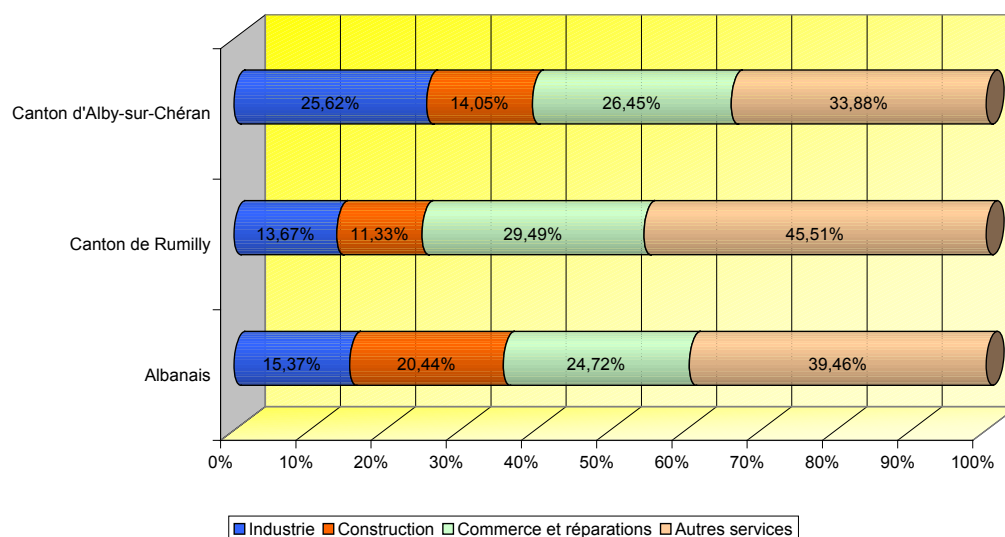
3.4. Un tissu économique à dominante industrielle

Structuration du tissu albanais : un tissu toujours fortement industriel

	Nombre d'établissements Albanais et structuration					
	Ensemble		0 salarié ou effectif inconnu (Albanais)	1 à 8 salarié(s) (Albanais)	10 à 149 salariés (Albanais)	50 salariés ou plus (Albanais)
	Nombre Albanais	% Albanais				
Ensemble	1 262	100%	648	526	72	16
Industrie	194	15%	72	84	28	10
<i>dont IAA</i>	54	4%	13	35	2	4
Construction	258	20%	124	123	10	1
Commerce et réparations	312	25%	155	138	17	2
Autres services	498	39%	297	181	17	3
<i>dont :</i>						
<i>services aux entreprises</i>	146	12%	73	62	9	2
<i>services aux particuliers</i>	160	13%	91	68	1	0
<i>éducation, santé, action soc.</i>	112	9%	87	24	1	0

Source INSEE Sirene 2000

Structuration des activités



Source INSEE Sirene 2000

L'Albanais comprenait au 1^{er} janvier 2000 près de 1 300 établissements, soit 3,5 % des établissements de la Haute-Savoie.

Près de 90 % de ces établissements ont moins de 10 salariés et seulement 2 % ont plus de « 50 salariés et plus » sachant que la majorité de ces établissements sont à dominante industrielle.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

L'Albanais est et reste à dominante industrielle, avec encore 14 % des établissements dans l'industrie, sachant que ce secteur représente 12 % en Haute-Savoie.

On observe également une forte représentation :

De l'activité de construction, soit 19 % des établissements contre 12,5 % pour la Haute-Savoie et 10 % dans l'agglomération annecienne ;

De l'activité agricole, avec 4 % des établissements dans ce secteur contre 2 % en Haute-Savoie.

Par contre, les activités de service sont encore peu présentes, puisque toute activité de service confondue, ce secteur ne représente que 37 % des établissements, contre 50 % en Haute-Savoie et 53 % dans l'agglomération annecienne. Ce constat touche aussi bien les services aux entreprises que les services aux particuliers :

11 % des établissements de l'Albanais concernent les services aux entreprises, contre 19 % sur l'agglomération annecienne, ou 12,4 % sur le département ;

12 % des établissements concernent les services aux particuliers, contre 15 % sur Annecy et 23 % sur le département.

On compte plus de 600 entreprises artisanales dans l'Albanais, soit 4,5 % du nombre total de la Haute-Savoie. Le secteur artisanal connaît un réel dynamisme, malgré un net recul des entreprises de production, et en particulier sur les activités de bâtiment et des services. La progression touche les 2 cantons, même si celle-ci est plus sensible sur le canton d'Alby-sur-Chéran avec +10 % de croissance entre 1993 et 2001, l'année 1999 étant particulièrement marquée. On observe cependant un recul des entreprises d'alimentation ces dernières années sur le canton d'Alby, évolution qui ne touche pas le canton de Rumilly.

Rumilly se distingue comme pôle industriel majeur avec une image forte de production.

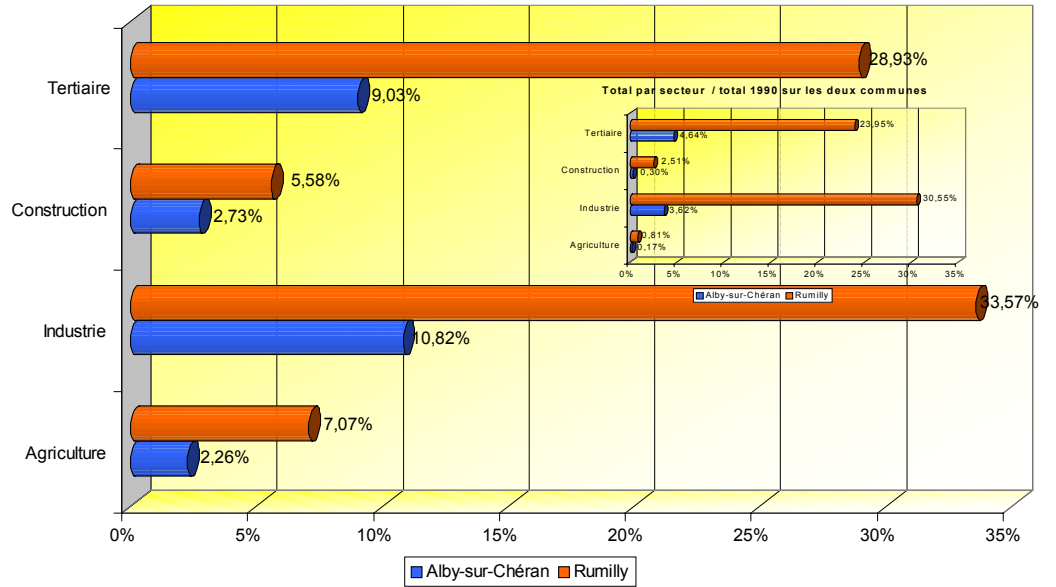


Albanais

Contrat
de développement

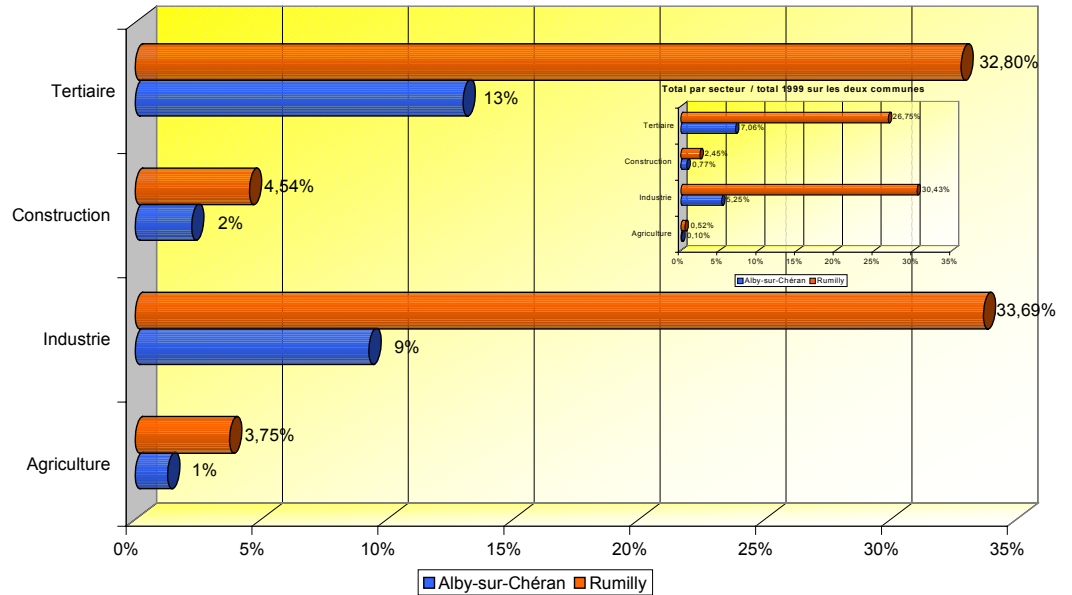
S I G A L

Total par secteur / total 1990 par canton



Source INSEE : RGP 90

Total par secteur / total 1999 par canton



Source INSEE : RGP 99



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Le canton de Rumilly et la commune même de Rumilly concentrent la grande majorité des emplois salariés de l'Albanais :

76 % des emplois salariés du privé sont sur le canton de Rumilly (soit 3 700 emplois en 1999), sachant que la commune regroupe 90 % de ces emplois ;

58 % des emplois salariés du privé du canton de Rumilly sont dans l'industrie, mais 90 % de ceux-ci sont sur la commune même de Rumilly.

A l'inverse, le développement du tertiaire reste faible, à l'exception d'une forte présence d'agences intérim qui se traduit par un poids non négligeable des emplois intérimaires sur l'Albanais et de leur très forte croissance entre 1990 et 1999 :

Ces emplois représentaient 2,7 % du total des emplois de l'Albanais en 1990, ils représentent, en 1999, 4,2 % des emplois totaux.

Cette observation renforce cependant l'image de production de l'Albanais puisque ces emplois vont essentiellement soutenir l'activité industrielle, et particulièrement celle de l'entreprise TEFAL sur la commune de Rumilly (plus de 72 % de ces emplois).

La spécialisation industrielle s'est construite autour de la production des biens d'équipements du foyer et de l'agroalimentaire.

Les entreprises phares de ce secteur sont :

TEFAL (Rumilly et Marigny St Marcel) du groupe SEB, qui représente 2 500 emplois environ et près de 400 intérimaires ;

SALOMON, du groupe ADIDAS, 700 emplois ;

NESTLE du groupe CEREAL PARTNERS France, avec 220 emplois ;

La Fromagerie Chabert, sur la commune de Vallières, 135 emplois.

A côté de cette spécialisation forte, on observe le développement ces dernières années de la filière logistique avec en particulier :

La présence de transporteurs comme :

- FERLAY, 50 emplois,
- DUPESSEY Transports : 261 emplois,
- MITHIEU Transports : 38 emplois ;

L'implantation récente de la plate-forme SYSTEME U, 40 000 m² de bâtiments sur 13 hectares, et 130 emplois.

Parmi les autres entreprises importantes du secteur, on peut noter la présence de :

CIFEA DMK (Marigny-Saint-Marcel) : 140 emplois ;

SUPER U - Rocade SA (Rumilly) : 125 emplois ;

VULLI (Rumilly) : 80 emplois ;

SAVOIE TOURISME : 150 emplois dont 80 à Rumilly ;

ODEM (Marigny-Saint-Marcel) : 70 emplois ;

Ets CHAVANEL (Sales) : 50 emplois ;

PROVENCIA Champion (Rumilly) : environ 50 emplois ;

SEDAVI Intermarché (Rumilly) : environ 50 emplois ;

EUROLAMELLE (Rumilly) : 45 emplois ;

SASSI BTP (Rumilly) : 45 emplois.

Le développement du canton d'Alby-sur-Chéran s'est construit autour de la zone intercommunale Leader. Ce développement repose en partie sur un desserrement de l'agglomération annecienne.

Il existe aujourd'hui un tissu de PME PMI diversifié avec une image de production en évolution, avec le développement du tertiaire et des nouvelles technologies.

Les principales entreprises sont :

C.S.D. (ZI de Moutti Nord) - Plate-forme de distribution de produits frais alimentaires : 295 emplois ;

LABORATOIRES GALDERMA (ZI de Mondésir) - Fabrication de produits pharmaceutiques : 146 emplois ;

AGIS SA (ZI des Grands Vris) - Fabrication de plats cuisinés à base de pâtes : 65 emplois ;

ISO MIR SA (ZI des Grands Vris) - Bâtiment : vitrerie miroiterie menuiserie aluminium : 62 emplois ;

NAVET SARL (ZI de Moutti Sud) - Travaux publics : 50 emplois ;

CURIOZ SA (ZI de Moutti Ouest) - Carrosseries industrielles VU et PL : 36 emplois ;

SEVL SA (ZI des Grands Vris) - Fabrication de plats cuisinés en conserve : 36 emplois ;

O.C.S. (ZI Champs de la Pierre) - Négoce fibre optique : 35 emplois ;

CIRRUS (ZI Champs de la Pierre) : 32 emplois ;

LABORATOIRES PRODENE KLINT SA (ZI Champs de la Pierre) - Fabrication de lingettes imprégnées : 31 emplois.

3.5. Une dynamique de création d'entreprises réduite

L'évolution du nombre de création d'entreprises reste stable entre 1993 et 2000, et ces créations concernent pour plus de la moitié la commune de Rumilly.

Le taux de création de l'Albanais, 10,4 %, est inférieur à celui de l'agglomération annecienne, 12,3 %, et du département, 11 %.

Les créations, qui sont pour plus de 60 % des créations pures, concernent essentiellement les « services ». Le nombre d'entreprises de services créées reste cependant très inférieur à la moyenne départementale ou à celui de l'agglomération annecienne (41 % dans l'Albanais, contre 53 % en Haute-Savoie et sur Annecy). Par contre la proportion de créations dans le commerce est globalement la même qu'en Haute-Savoie ou sur Annecy.

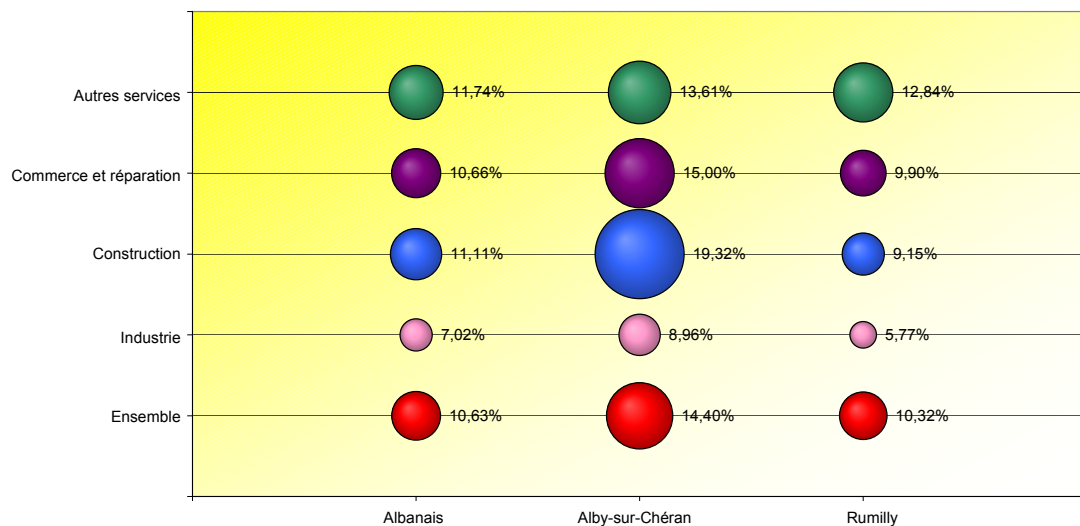


Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Taux de création d'activités par canton



Source INSEE

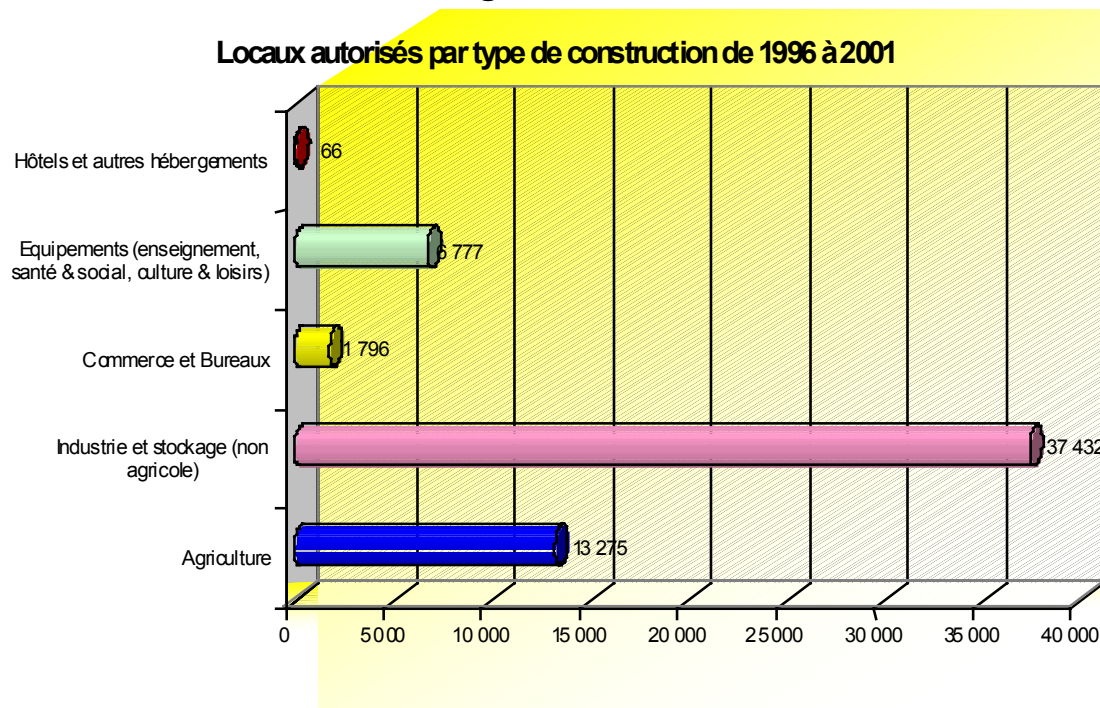


Albanais

Contrat
de développement



3.6. Un marché d'immobilier d'activité centré sur l'industrie et le stockage



Source DRE, Fichier SITADEL en m2

Une évolution et une répartition qui confirment la prédominance industrielle de l'Albanais et sa diversification logistique.

Un dynamisme plus sensible et visible sur le canton de Rumilly (71 % des surfaces) que sur celui d'Alby-sur-Chéran :

Mais fortement lié au projet d'implantation de la plate-forme logistique SYSTEME U durant l'année 2001.

Le dynamisme de la construction de bâtiments agricoles (22 % en moyenne des surfaces autorisées) qui se répartit de façon plus diffuse.

Rumilly représente 71 % de surfaces industrielles et 57 % des surfaces tertiaires.

3 communes = 85 % des surfaces industrielles et tertiaires : Rumilly, Alby (mais le rythme se ralentit) et Marigny-St-Marcel.

3.7. Des zones d'activité dynamiques et relativement spécifiques

3.7.1. L'OFFRE PROPOSEE PAR LES TERRITOIRES VOISINS

Environnement Savoie : une organisation autour de pôles d'équilibre

L'objectif recherché par le département ces dernières années a été d'attirer les PME pour compenser le déclin progressif des grands groupes, et ne pas être dépendant de l'activité tourisme.

Pour répondre à cet objectif, le département de Savoie a mis en œuvre une politique de pôles d'équilibre cherchant à :

Disposer, dans chaque bassin, d'une zone de qualité suffisante pour attirer les entreprises extérieures ;

Créer un parc technologique.

Résultats :

5 sites créés dont Savoie Hexapole, sur la commune de Méry, proche d'Aix les Bains (connexion directe du Parc avec l'échangeur d'Aix les Bains Sud) ;

Savoie Technolac positionnée sur les entreprises innovantes ;

Des investissements importants continuent.

Savoie Hexapole, c'est aujourd'hui, 13 ans après sa création :

- 100 ha de surface totale, dont 5 de disponibles immédiatement, 70 ha à MT (à vérifier) ;
- De belles implantations, telle que Delachaux Systèmes d'Injection et DHL ;
- Arrivée annoncée de Danfoss Socla et MGE Up Systems ;
- Un projet : construction d'un bâtiment de services avec :
 - Accueil avec restauration interentreprises,
 - Bureau de poste ;
- Programme de location de bureaux ;



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

- La mise en place annoncée d'une démarche environnementale et paysagère : projet qui vient de recevoir le label « Merci Planète », pour 460 000 €.

La moyenne des prix relevés au niveau des transactions réalisées en 2000 a été de **16 euros m2, mais des écarts sont importants.**

Les ZAE (Savoie et Haute-Savoie) sont nombreuses mais les stocks s'amenuisent en Haute-Savoie avec de fortes disparités selon les secteurs géographiques :

Plus du tiers des communes en Haute-Savoie possède une zone sur un total de 200 représentant 2 600 ha ;

Les données sont les mêmes en Savoie, même si les chiffres sont un peu plus faibles ;

Selon une étude menée par le Conseil Général de Haute-Savoie le niveau de disponibilité (au niveau départemental) représente $\pm 15\%$ de la surface totale dédiée en ZAE, avec notamment une diminution sensible des stocks dans les zones de grande dimension ;

Cette tendance se confirme : des demandes régulières des entreprises se confrontent à une offre en baisse et une offre qui évolue peu, avec sur certains secteurs une situation quasi de pénurie :

- Presque plus rien sur l'agglomération annecienne (selon Communauté d'Agglomération), exception faite du Parc Atlaïs, et dans la vallée de l'Arve,
- La même évolution est constatée sur l'agglomération de Chambéry.

L'offre globale est peu uniforme, encore davantage de l'ordre de zones « attrape tout ».

Le ressenti des professionnels et diverses observations mettent en évidence **les points suivants :**

Une offre disparate, peu lisible et de qualité souvent médiocre ;

Peu de visibilité quant à la demande d'implantation ;

L'absence de spécialisation des zones, et donc de cohérence, renforcée par l'absence quasi généralisée de collaboration intercommunale, qui conduit à :

- L'absence de lisibilité sur la nature des ZAE,
- Une offre inadaptée aux besoins et développée sans réflexion d'ensemble.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

L'absence de services de qualité, qui restent aujourd'hui bien souvent au minimum.

Ces dernières années ont vu cependant une volonté d'aller vers plus de cohérence comme en témoigne le développement du Parc Atlaïs.

Ces constatations permettent d'insister sur la nécessité aujourd'hui de :

Passer d'une notion « d'offre de terrains » à une « offre de services » sans aller vers des projets surdimensionnés ;

Créer des pépinières d'entreprises par bassin ;

Engager une réflexion sur les aménagements paysagers ;

Aller vers une offre cohérente qui réponde à la demande à l'échelle d'une agglomération ou d'un bassin de vie, tel que :

- Un schéma d'équipement par bassin avec une logique orientée client,
- Accélérer l'orientation vers la taxe Professionnelle Unique...

Tableau de synthèse sur les ZA

	Nom de la zone	Vocation	Surface totale (ha)	Surface disponible (ha)	Offre à court terme	Projets et réserves
Agglomération de Chambéry						
Chambéry	Zone du Grand Verger	Service	28	2		
Le Bourget du Lac	Savoie Technolac	Industrielle Service	65	5		40
Agglomération d'Aix les Bains						
Méry	Savoie Hexapole	Industrielle Service	100	5	2 000 m ² de bureaux en location en 2003	70
Aix les Bains	Lotissement St Simond	Industrielle	ASC	0,65		

	Nom de la zone	Vocation	Surface totale (ha)	Surface disponible (ha)	Offre à court terme	Projets et réserves
Aix les Bains	Les Combaruches	Industrielle	16,5	2		



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

	Nom de la zone	Vocation	Surface totale (ha)	Surface disponible (ha)	Offre à court terme	Projets et réserves
Autres : entre Chambéry et Annecy						
Drumettaz - Clarafond	ZA de la Boisière	Artisanale Service Commerciale	30	10		
Albens (Communauté de communes)	Lotissement Entre 2 Lacs	Industrielle Artisanale Commerciale	4	4		
Agglomération Annecy						
Seynod	Zone des Césardes	Industrielle Service Commerciale	33,5	5		
Seynod	Zone de la Pilleuse	Service Commerciale	6,5	6		
Saint-Martin-Bellevue	Zone de la Touffière	Industrielle Service Commerciale	4	0,6		
Saint-Martin-Bellevue	ZAE du Vernog	Industrielle	7	5		
Saint Jorioz	P.A.E de la Tuilerie	Industrielle	15	8,6		
Pringy	Zone de Pringy Gare	Industrielle	27	2		
Pringy	Zone des Marais	Industrielle	27	1,8		
Pringy	Zone de Pré Mairy	Industrielle Service	8	1,5 2,5		
Poisy	Parc du Calvi	Industrielle Service Commerciale	58	21		
Poisy	Vers les Poses	Industrielle Service Commerciale	2	1,10		
Poisy	Zone de Brassilly les Mouilles	Commerciale	3,60	0,70		
Poisy	Zone les Champs Beufan	Industrielle	4,60	2,50		



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

	Nom de la zone	Vocation	Surface totale (ha)	Surface disponible (ha)	Offre à court terme	Projets et réserves
Metz-Tessy	Zone de la Bouvare et des Croiselets	Service	20	5		
Lathuille	Zone du bout du Lac	Industrielle Commerciale	2,8	0,6 (remblai)		
Giez	Zone du Pont de Laffin	Industrielle	1,4	0,7		
La Balme de Sillingy	Zone des grandes Vignes	Industrielle Artisanale	11	0,6		
La Balme de Sillingy	Zone de Vincy	Industrielle Artisanale Service Commerciale	69	20		
La Balme de Sillingy	Zone de Lompraz	Industrielle Service	42	0,4		
Epagny	Centre commercial du Grand Epagny	Service Commerciale	60	3,5		
Cran-Gevrier	Zone des verts Près	Industrielle Service Commerciale	1,40	0,33		
Cran-Gevrier /Chavanod	Parc Atlais	Industrielle Service	60	9		
Argonay	Zone sur le Fier	Non communiqué	10	1,0		
Argonay	Zone des contaminés	Service Commerciale	8	7		
Argonay	Zone des Marais- Montava	Service Commerciale	31,5	3,5		



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

3.7.2. L'OFFRE DE L'ALBANAIS

	Surface totale	Surface disponible	Offre à court terme	Projet et réserves
CANTON D'ALBY				
ALBY				
- Espace Leader	65	-	1,36	-
- ZI Combes	3	-	-	-
- Zone des Sables	3,7	-	-	-
- Zone de Cortes	2,6	-	-	1,6
Héry sur ALBY	-	-	-	4
Viuz La Chiesaz	-	-	-	6
Saint Félix				
- La Madeleine	6,5	5	-	-
- La Touvière	7	3	-	-
- Espace Leader	-	-	-	12,3
TOTAL Canton d'ALBY	87,8	8	1,36	23,9
CANTON DE RUMILLY				
	Surface totale	Surface disponible	Offre à court terme	Projet et réserves
Marigny Saint-Marcel				
- Zone des Grives	12	0,4	-	-
- Zone des Grands Vris	-	-	-	5
- Champ de la Pierre	-	-	-	3
Rumilly				
- Granges	47	-	-	-
- Rizière	18	-	-	-
- Pérouse	13	3,3	-	-
- Balvey	39	15	-	27
Sales	4,15	-	-	-
Vallières				
- Vorgean	6,5	1,47	-	-
- Charmilles	-	-	-	1,5
Cusy				
- Les Jacquets	-	-	-	2,5
- ZI Thiollet	-	-	-	4
- Oudettes	-	-	-	2,5
Etercy	-	-	-	2,2
Val de Fier	-	-	-	2
TOTAL Canton de RUMILLY	139,65	20,17	0	49,7
TOTAL	227,45	28,17	1,36	73,6

Source : Recensement auprès des communes / DDE



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Les chiffres

Surface totale : 227 ha ;

Surface disponible (immédiatement) : 28,17 hectares disponibles ;

Offre à court terme (18 mois) : 1,36 ha ;

Projets et réserves : 73,6 ha.

Des tensions sur l'offre :

Les disponibilités représentent 12 % du parc total ;

A priori, peu de surfaces nouvelles à court terme ;

Des projets nombreux mais avec un déséquilibre :

- 2 projets (Rumilly et Espace Leader) = 50 % des surfaces envisagées,
- 12 autres projets d'une dimension inférieure à 6 ha.

Rythme de commercialisation sur la base des tendances passées : 4 à 6 ha/an.

Les situations sont différentes d'un canton à l'autre :

Alby :

- Forte tension sur l'offre (peu de disponibilité en dehors de St-Félix 8 ha),
- Des projets et réserves estimés à 24 ha sur 4 zones, l'extension d'Espace Leader en représentant la moitié,
- Attractivité de la zone Espace Leader avec un aménagement de qualité et une offre ciblée PME/PMI,
- Des petites zones inférieures à 7 ha pour le reste
- Une approche intercommunale sur Alby, avec une véritable politique d'accueil des entreprises (bâtiments relais), même si aujourd'hui celle-ci est réinterrogée, et un interlocuteur identifié,
- La reconversion du site PICON (21 000 m²).

Rumilly :

- Des tensions a priori plus faibles mais présentes cependant : 20 ha disponibles, principalement sur la zone de Balvey ;
- Des prix plus élevés sur Rumilly (moyenne 75 F/m²) ;
- Un ciblage sur de grands projets avec des atouts logistiques liés au branchement fer (cf implantation plate-forme SYSTEME U) ;
- Un potentiel de projets et de réserves estimé à 49 ha mais avec une forte dispersion :



Albanais

Contrat
de développement



Plus de la moitié sur un projet (l'extension de la zone de Balvey),

- * L'autre moitié sur 8 projets inférieurs à 6 ha,
- * Des enjeux d'accessibilité du pôle et des zones à l'autoroute,
- * Un aménagement communal.

Une problématique de qualification et d'adéquation par rapport à la demande :

Sur le plan quantitatif, difficulté à répondre à la demande sur à peu près tous les segments :

- Grandes et petites entreprises,
- Industrie, logistique, tertiaire ;

En dehors d'Espace Leader et de la zone de Balvey, les zones actuelles accueillent un mix d'activités ;

Il n'existe pas a priori de zone artisanale, ni d'identification de besoins vis-à-vis des TPE.

3.7.2.1. QUELS SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE FONCIERE ?

Des avantages compétitifs certains :

- Des pôles de développement identifiés,
- Des produits attractifs,
- Un prix du foncier inférieur à l'agglomération annecienne,
- Une bonne accessibilité ;

Mais des enjeux importants de développement et d'organisation de l'offre foncière :

- Positionnement des zones, adéquation des projets et des zones par rapport à la demande,
- Volume de l'offre foncière à mettre en œuvre par types de zones sur les 20 ans (entre 40 et 60 ha ?),
- Développement de produits d'accueils avec un niveau de services et une charte qualité, plutôt qu'une logique de division foncière,
- Le portage des zones : quelle complémentarité entre les cantons et les produits ?
- Les conflits d'usage avec l'agriculture,
- Le positionnement par rapport aux territoires proches.

3.8. *Les lignes de force du diagnostic*

L'Albanais **possède une base industrielle et de production forte** pour l'essentiel autour de Rumilly, avec cependant des **approches différenciées** selon les deux cantons :

Volontairement intercommunale sur Alby, avec un développement autour de la zone Espace Leaders ;

Centrée sur la commune de Rumilly, qui globalise la grande majorité des emplois et de l'activité.

Le tissu économique **est dynamique** :

Croissance des emplois, des établissements y compris des entreprises artisanales ; croissance des bases de la taxe professionnelle ; implication des entreprises locales, toutes tailles et tous secteurs au sein d'un Comité d'Action économique ;

Une économie qui se « diversifie » autour de la logistique principalement, avec l'émergence de nouveaux pôles comme Alby ;

Une économie qui tire parti du desserrement de l'agglomération annecienne ce qui se traduit par une compétitivité sur le plan de l'offre foncière et des coûts du logement ;

Une vie locale et de proximité vivante comme en témoigne la croissance des entreprises artisanales, ...

Des risques sont cependant à évaluer :

Une économie dépendante de grands groupes industriels dont les décisions échappent au territoire ;

Des établissements « cantonnés » à des fonctions de production ;

Une sous-tertiarisation du tissu économique ;

Un accroissement de l'influence annecienne au niveau des services ;

Des disponibilités foncières qui se raréfient, avec en filigrane une insuffisante lisibilité sur l'offre réelle en Haute-Savoie et sur le bassin annecien (disponibilité, réserve et projets...) ;

Un taux de création qui reste faible ;

L'absence encore de réflexion collective sur la cohérence territoriale des zones d'activité et la recherche de complémentarité ;

- Vocation, accueil, services...
- Répartition sur le territoire et évaluation du risque de mitage,
- Image à promouvoir et aménagement des zones (intégration paysagère, gestion de l'environnement, amélioration des accès, ...)

Attraction et irrigation du territoire :

- Le flux de poids lourds interroge à court et moyen terme, en particulier au niveau du trafic nord du territoire et du lien Rumilly/échangeur d'Alby,
- L'offre au niveau des nouvelles technologies : des réponses encore individuelles...

3.9. *Les enjeux*

La poursuite du développement économique apparaît **un des moteurs essentiels** pour financer les charges liées à l'urbanisation et pour conserver une « autonomie » vis-à-vis de l'agglomération annecienne.

La diversification du tissu économique est une réelle interrogation en vue :

D'atténuer la dépendance de l'économie locale à des décisions externes ;

D'accroître la part des PME/PMI dans le tissu économique, les fonctions tertiaires (services aux entreprises et particuliers) ;

De faire monter le niveau de qualification et de valeur ajoutée de l'économie locale ;

De soutenir le développement des TPE et de l'artisanat, la création d'entreprises.

Cet enjeu passe par la définition des types d'activités (industrie, services à l'industrie, aux entreprises et à la population) et des types d'entreprises (taille, niveau de valeur ajoutée de la production...) souhaités.

La politique d'accueil en direction des entreprises est à court et moyen terme un des leviers possibles. Ceci supposera une organisation et une qualification de l'offre foncière afin de réfléchir à une gamme éventuelle de produits d'accueil, comprenant une investigation sur les points suivants :

Un dimensionnement global sur les 20 prochaines années ; avec la réservation, à un niveau intercommunal d'espaces, pour le développement économique futur

Un positionnement des produits ; à envisager au regard de l'offre concurrente proposée par les agglomérations d'Annecy et d'Aix Chambéry

Un niveau de services et d'équipements dont « infostructures » (haut débit) ;

Une charte d'aménagement ; avec une requalification des zones d'activités (signalétique, accès, aspect paysager...)

Une politique d'animation et de promotion ;

Un développement des fonctions supports : logements, équipements ;

La programmation de l'offre foncière en articulation avec le calendrier de réalisation des infrastructures ;

La desserte routière de Rumilly en direction de l'autoroute ; D910 ; RN220.

Le développement du tissu existant concerne :

La poursuite des actions collectives visant à mutualiser les besoins ;

Le développement d'une politique de soutien à la création d'entreprises (accompagnement tel que les plates-formes d'initiative locale / immobilier adapté) ;

Des synergies à établir avec d'autres sources de développement comme le tourisme et l'agriculture (agroalimentaire).



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

4. L'agriculture

4.1. Chiffres clés de l'agriculture

Chiffre	Albanais	% Haute Savoie
Populations agricole	32742	5
Exploitations agricoles	523	10
Surface agricole utilisée	14688	10
Unité de travail agricole	671	17
Vaches laitières	8209	14,5

4.2. Analyse de l'agriculture de l'Albanais

Pour mener cette analyse nous avons exploité

le recensement agricole de 2000 ;

le « Porter à connaissance » et le « Point de vue de l'Etat » ;

et une enquête complémentaire menée par questionnaire auprès des agriculteurs.

4.2.1. CADRAGE : L'AGRICULTURE DE L'ALBANAIS DANS LE DEPARTEMENT

L'agriculture la plus dynamique du département

Avec 5 % de la population de la Haute-Savoie, mais 10 % des exploitations agricoles, 11% de la Surface agricole utilisée (SAU), 11 % des unités de travail agricole (UTA) et 15 % des vaches laitières, l'Albanais constitue le territoire agricole le plus dynamique du département.

Une agriculture centrée sur l'élevage bovin laitier

Plus de 77 % des exploitations agricoles de l'Albanais sont consacrées à l'élevage bovin laitier. Elles gèrent 90 % de la surface agricole utilisée du territoire (soit la moitié de la surface totale du territoire).

Une production laitière valorisée par des labels

Plusieurs labels contribuent à la valorisation de la production laitière de l'Albanais :



Albanais

Contrat
de développement



Deux appellations d'origine contrôlée, les AOC « Abondance » et AOC « Tome des Bauges » ;

Deux indications géographiques de provenance, les IGP « Tome de Savoie » et IGP « Emmental de Savoie ».

4.2.2. PROFILS D'EXPLOITATION

4.2.2.1. LE PROFIL PRINCIPAL : L'ELEVAGE DE VACHES LAITIÈRES (77% DES EXPLOITATIONS)

L'exploitation laitière type a 54 ha pour un tiers en propriété, pour un tiers sur une commune autre que celle du siège de l'exploitation. Elle consacre 81 % de sa surface agricole aux près et pâturages, 11 % aux céréales, 6 % au maïs et les 2 % restant à des usages marginaux. Elle occupe en moyenne 1,6 personne à l'année (1,6 UTA). Elle exploite 50 unités de gros bétail et bénéficie d'un quota annuel de 173 000 kg de lait.

Le groupe des exploitations laitières est stratifié par les quotas. On peut distinguer ainsi quatre sous-groupes de tailles décroissantes.

- Les exploitations de **plus de 300 tonnes** / an représentent 11 % du nombre des exploitations laitières. Elles sont toutes organisées en « structure », disposent de 22 % des quotas du territoire, de 103 ha / exploitation dont 84 % sont consacrés aux près et pâturages. Elles requièrent en moyenne 2,5 UTA.
- Les exploitations dont les quotas annuels se situent **entre 300 et 200 tonnes** de lait sont deux fois plus nombreuses (22 %), 87 % d'entre elles sont organisées en « structure ». Sur 69 ha en moyenne, dont 81 % en près et pâturages, 2 personnes (2 UTA) travaillent un cheptel de 63 UGB.
- Les exploitations dont les quotas se situent **entre 200 et 100 tonnes** de lait par an sont les plus nombreuses : 55 % de l'ensemble. Parmi elles, quatre sur cinq ont le statut traditionnel d'exploitation personnelle. Elles ne bénéficient que de 46 % des quotas du territoire. Sur 44 ha, dont 81 % en près et pâturages, 1,4 personne en moyenne (1,4 UTA) s'occupe de 41 UGB.
- Les exploitations dont les quotas sont **inférieurs à 100 tonnes** de lait par an constituent 12 % de l'ensemble mais ne bénéficient que de 5% des quotas. Ce sont toutes des exploitations personnelles. Sur 28 ha, dont 78 % en près et pâturages, 1,2 personne en moyenne (1,2 UTA) s'occupe de 26 UGB.

On note que pour compenser la faiblesse de leurs quotas, 20 % des exploitations laitières ont développé des activités complémentaires : au delà de la génération actuelle, la pérennité de ces exploitations est incertaine.

L'équilibre actuel de cette activité laitière repose sur les règles de la PAC et il sera très sensible à ses évolutions.

4.2.2.2. *SECOND PROFIL : LES EXPLOITATIONS QUI ONT DE LA TERRE MAIS PAS DE QUOTA LAITIER (17 %)*

Il s'agit :

d'éleveurs de bovins (veaux, génisses), de chevaux ou de chèvres.

d'agriculteurs (souvent à temps partiel) sans élevage qui cultivent et vendent des céréales, du maïs et du fourrage, ou qui vendent leur herbe.

L'exploitation type de ce groupe élève en moyenne 21 UGB sur 23 ha dont 58 % en propriété : elle occupe une personne pour quatre cinquième de son temps de travail (0,8 UTA).

La pérennité des exploitations de ce groupe est très incertaine.

4.2.3. TROISIEME PROFIL : LES EXPLOITATIONS QUI UTILISENT PEU DE TERRE ET VISENT DES NICHES DU MARCHÉ DE L'AGGLOMERATION ANNECIENNE (6 % DES EXPLOITATIONS)

Il s'agit :

- d'éleveurs de volailles, de canards gras,
- de pépiniéristes, d'arboriculteurs, d'horticulteurs et de maraîchers.

Ces exploitations ont en commun leur faible superficie (9 ha en moyenne pour 1,7 UTA).

Elles occupent le créneau spécifique des activités agricoles semi-intensives des agglomérations urbaines : encore peu développées dans l'Albanais, elles pourraient croître dans les années à venir.

4.2.4. PERENNITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le rapport « quota / UTA » constitue un indicateur de pérennité de l'exploitation comme exploitation d'élevage laitier

Les quotas déterminant l'essentiel des revenus des exploitations laitières (qui n'ont pas d'activités secondaires notables), le rapport « quota / UTA » constitue un indicateur de revenu du travail du lait sur l'exploitation et dans une certaine mesure un indicateur de pérennité de l'exploitation comme exploitation d'élevage laitier.

La pérennité d'une exploitation laitière sur cinq est menacée par sa trop faible dotation en quotas

Cet indicateur est de 87 tonnes par an et par UTA pour l'exploitation laitière moyenne.

Seulement 10 % des exploitations laitières atteignent 150 tonnes / an / UTA.

La grande majorité (80 %) se situe entre 100 et 150 tonnes / an / UTA.

Un dixième des exploitations n'atteint pas 100 tonnes / an / UTA.

On peut donc considérer que c'est une cinquantaine d'exploitations travaillant actuellement environ 1 500 ha dont l'avenir sera remis en question au fur et à mesure du changement de génération.

Dans le cadre actuel de la PAC, il est vraisemblable que les terres bénéficiant de quotas seraient reprises par des exploitations manquant de quotas ce qui se traduirait par une réduction du nombre d'exploitations et d'UTA, mais avec une quasi-stabilité de la SAU et du cheptel laitier, donc une amélioration des revenus laitiers par UTA.

La pérennité des exploitations avec terres mais sans quotas

Les exploitations « avec terres mais sans quotas » paraissent particulièrement fragiles, notamment pour une majorité d'entre elles, dont les revenus agricoles sont insuffisants pour faire vivre une famille, voire même souvent une seule personne et ne constituent donc plus qu'un revenu d'appoint. L'urbanisation constitue alors un mode de valorisation alternatif tentant.

Ce sont environ 75 exploitations couvrant 1 800 ha qui sont concernées.

La croissance des exploitations tournées vers les niches du marché de l'agglomération

Les activités de ces exploitations sont très diverses.

Les unes traditionnelles en agglomération (maraîchers, horticulteurs, arboriculteurs, pépiniéristes) peuvent compter sur la permanence d'une demande de production de proximité malgré la constitution, dans ce secteur, de réseaux de distribution spécialisés, modernes et capables de délocaliser leurs approvisionnements.

Les autres, qui répondent à des évolutions récentes de la consommation alimentaire (canards gras, volailles, ...), ne bénéficient pas encore d'une image forte et sont peut-être plus sensibles aux aléas des marchés.

4.2.5. REPARTITION DES ACTIVITES AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DU SCOT

L'agriculture est présente dans toutes les communes de l'Albanais

C'est vrai des exploitations laitières et des coopératives laitières.

C'est également vrai des exploitations sans ou faiblement dotées en quotas.

Les entreprises tournées vers le marché de l'agglomération ancienne elles-mêmes sont réparties sur l'ensemble du territoire.

4.2.6. PROBLEMES DE PROXIMITE DES EXPLOITATIONS

Le mode d'urbanisation de l'Albanais induit pour de nombreuses exploitations agricoles des problèmes de proximité

La croissance du parc de logements, qui accompagne la croissance démographique du territoire, se fait, pour une part prépondérante, sous la forme de maisons individuelles qui s'implantent autour des noyaux urbains existants.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Ces noyaux sont plus ou moins développés et structurés. Dans le diagnostic de la structure urbaine de l'Albanais, nous avons repéré quatre niveaux de développement et d'organisation de ces noyaux urbains que nous avons, pour la commodité, désignés comme « ville », « bourgs », « villages » et « hameaux ».

On a constaté qu'au cours des 20 dernières années, le « mitage » au sens de la construction de maisons individuelles au coup par coup à l'écart de tout noyau urbain existant avait pratiquement été stoppé, mais qu'en revanche, les hameaux avaient crû plus vite que les villages, qui eux-mêmes avaient crû plus vite que les bourgs. Précisons : en valeur absolue, la croissance moyenne d'un hameau est restée plus faible que celle d'un village ou d'un bourg, mais, mesurée en taux de croissance, celle du hameau était supérieure à celle du village moyen.

Or, pour la plupart d'entre eux, les hameaux n'ont longtemps été composés que d'une, deux ou trois fermes, et les villages sont longtemps restés ruraux, avec pour seuls bâtiments et équipements non agricoles, leur mairie, leur école, leur église et leur cimetière.

L'extension et la densification de l'urbanisation autour de ces hameaux et villages ruraux sont sources de gêne pour les exploitations agricoles, **notamment en matière de circulation des engins et des bêtes, autour des bâtiments de l'exploitation, et aussi, entre les bâtiments et les terres de l'exploitation.**

Le traitement de ces problèmes représente **un enjeu très important pour le maintien des exploitations dans un contexte de péri-urbanisation croissante.**

Les deux schémas, qui accompagnent ce chapitre, représentent :

d'une part, les 4 situations-types de localisation d'une exploitation vis-à-vis de l'extension urbaine ;

d'autre part, les types de réponses que le SCOT peut donner à ces problèmes.



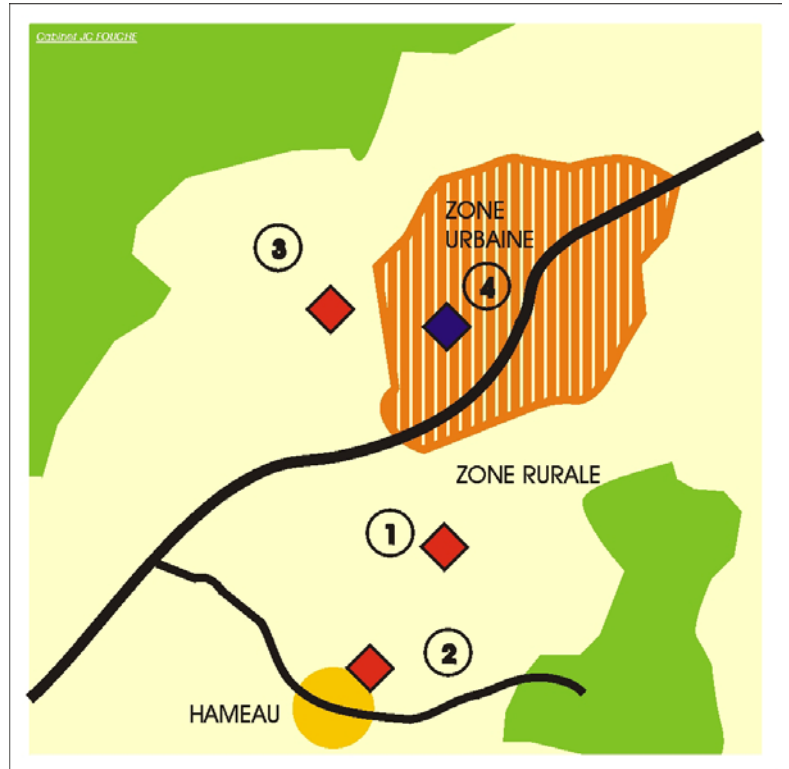
Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

- 4 situations

- S1/ Le siège d'exploitation est isolé au milieu de ses terres dans l'espace rural,
- S2/ Le siège de l'exploitation est situé dans ou en limite d'un hameau rural,
- S3/ Le siège de l'exploitation est situé en limite d'une zone urbanisée (ville, bourg ou village),
- S4/ Le siège de l'exploitation est phagocyté par le tissu urbain.



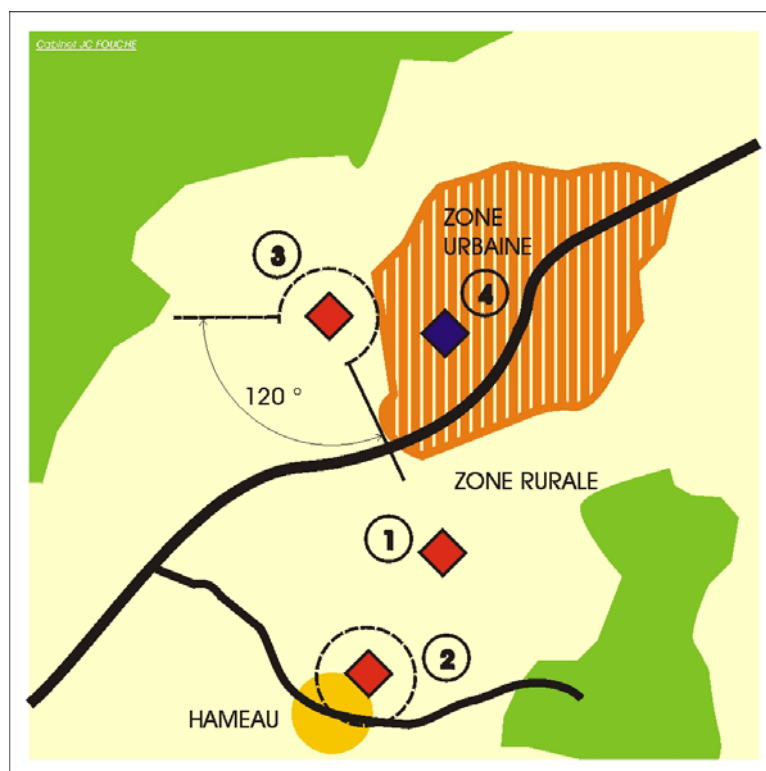


Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

- 4 types de réponses
 - S1/ Protection de l'espace rural, aucune nouvelle construction isolée
 - S2/ Stricte limitation de l'extension des hameaux ruraux, priorité aux activités agricoles
 - S3/ Dans la mesure du possible, l'extension devra préserver les conditions de fonctionnement de l'exploitation, rayon de protection de 100m + angle libre vers les terres de 120°
 - S4/ Les sièges d'exploitations n'ont pas leur place dans le tissu urbain.



4.2.7. IMPACTS PAYSAGERS DE L'AGRICULTURE

L'agriculture façonne encore plus de 16 000 ha soit plus de 60 % de la surface de l'Albanais

La quasi-totalité de cette surface (90 %) est gérée par des éleveurs laitiers. Elle est actuellement stabilisée par la PAC. C'est cette activité agropastorale qui définit l'identité paysagère des espaces agricoles de l'Albanais. Et, si **ce paysage agropastoral** est épargné par la déprise agricole, en revanche deux menaces principales pèsent sur lui :

Le mode d'urbanisation très éclaté prévalant dans l'Albanais qui consiste à développer (modérément) une trop grande quantité de hameaux (plus de 250 sur l'ensemble du territoire du SCOT) et conduit au fractionnement du paysage agropastoral ;

Les constructions et installations agricoles ne répondant qu'à des préoccupations fonctionnelles, techniques et financières, dont l'implantation, la volumétrie et les matériaux sont définis, sans préoccupations paysagères.

Les 1 400 ha des exploitations sans quotas sont les plus menacés car leur production agricole actuelle est faible et leurs exploitants souvent des doubles-actifs qui attendent le moment où ils pourront valoriser tout ou partie de leurs terres par un passage à l'urbanisation. Ce sont **des paysages mutants** de l'organisation agropastorale traditionnelle vers soit l'urbanisation, soit la protection environnementale, et menacés par :

La déprise et les friches ;

Des mises en valeur plus ou moins innovantes, plus ou moins durables, aux effets paysagers aléatoires ;

L'urbanisation rampante mal maîtrisée.

Les 200 ha des exploitations d'agglomération ont déjà muté. Ils ne s'inscrivent plus du tout dans les paysages agropastoraux. Maraîchers et horticulteurs (avec leurs tunnels de polyane), arboriculteurs et pépiniéristes (avec les formes géométriques de leurs plantations), éleveurs de volailles (avec leurs filets et leurs « granoducs ») rompent radicalement avec les formes organiques des paysages agropastoraux, leurs matériaux (principalement végétaux) et leurs couleurs. Ils leur substituent des éléments modernes, tantôt des formes géométriques agressives, tantôt des ensembles de formes incertaines et de matériaux flous, sans maîtrise de leurs effets paysagers.

Les documents d'urbanisme peuvent fournir des moyens de gérer ces évolutions : ils sont actuellement peu utilisés à cette fin.

4.2.8. AGRICULTURE ET AGRITOURISME

L'agritourisme s'articule à l'agriculture en trois points principaux

La qualité des paysages agropastoraux ;

La culture agropastoral lisible dans les pratiques actuelles de l'agriculture Albanaise ;

Le potentiel d'accueil des 350 exploitations du territoire.

L'agritourisme peut apporter à l'agriculture :
Un vecteur de diffusion de la culture agropastorale vivante ;
Des revenus complémentaires.

Par les efforts de communication interne et externe qu'il impose, l'agritourisme contribue à révéler à la population de l'Albanais elle-même l'identité de son territoire.

Le chapitre « Tourisme » du diagnostic général développe ce thème.

4.3. Diagnostic de l'agriculture de l'Albanais

4.3.1. ATOUTS ET HANDICAPS

L'atout majeur de l'agriculture de l'Albanais est son élevage de vaches laitières **parce que cet élevage**

est important en volume ;
qu'il est organisé, performant et professionnalisé ;
qu'il dispose d'un solide réseau de transformateurs ayant accès à la grande distribution ;
qu'il est valorisé par des labels AOC et IGP ;
qu'il est conforté par des activités complémentaires dont l'agritourisme.

L'agglomération annecienne constitue également un atout en ce sens qu'elle fournit un marché de proximité pour notamment les éleveurs de volailles, les pépiniéristes, arboriculteurs, horticulteurs et maraîchers.

Le handicap majeur de l'agriculture de l'Albanais est la pression foncière et immobilière exercée par les deux agglomérations qui la bordent, en premier lieu l'agglomération annecienne. Une bonne gestion des problèmes fonciers nécessite en particulier de maîtriser le rythme de la croissance urbaine.

L'agriculture de l'Albanais, principalement productrice de lait, est quasi totalement dépendante des évolutions de la PAC.

4.3.2. ENJEUX

Fournir à l'agriculture les conditions nécessaires pour assurer son développement sur le territoire, en maîtriser notamment l'étalement urbain pour pouvoir gérer des espaces agricoles homogènes.

Organiser la croissance urbaine de façon à réduire les problèmes de proximité agriculture / habitat.

Améliorer l'intégration des constructions et équipements agricoles dans le paysage rural.

Soutenir le développement de l'agritourisme.

5. Equipements et services à la population

Le territoire de l'Albanais bénéficie d'un niveau de services publics que l'on peut qualifier de bon, compte tenu notamment de sa situation interstitielle (entre deux grandes agglomérations, Annecy et Chambéry) qui regroupe l'ensemble des services à la population :

L'Etat est présent à travers deux gendarmeries et deux trésoreries (sur Rumilly et sur Alby-sur-Chéran) et l'Espace Emploi Formation, situé à Rumilly, conventionné avec l'ANPE. Par ailleurs, des permanences sont assurées par la plupart des services sociaux, principalement à Rumilly.

Les services sanitaires se composent notamment d'un centre hospitalier de jour, plusieurs MAPAD sur les deux cantons, et des équipements pour la petite enfance (à Rumilly).

L'enseignement public et privé du premier et du second degré est également très présent avec 3 collèges (deux publics, un privé), quatre lycées dont deux professionnels ; chaque commune dispose d'une école primaire et maternelle (soit en propre, soit faisant l'objet d'un regroupement) et un IDEN est installé à Rumilly.

La formation supérieure est par contre peu développée, le lycée de l'Albanais propose un BTS en alternance.

Les équipements sportifs permettent une pratique diversifiée, et certaines disciplines (rugby, notamment) sont présentes au niveau national. Ils sont assez nombreux mais s'avèrent encore insuffisants ou mal adaptés par rapport à la demande croissante.

Les équipements culturels sont peu développés. Rumilly dispose d'une salle de cinéma et d'une structure d'animation professionnelle, OSCAR (Office Socio-Culturelle de Rumilly et de l'Albanais) ; le reste du territoire est couvert par des associations bénévoles ; mais il n'y a pas d'équipement véritablement structurant.

Les services périscolaires : les communes du territoire comptent pratiquement toutes une cantine, et les garderies ou centre de loisirs sont concentrés dans certaines communes.

5.1. Une situation sociale peu tendue mais avec des signes de tension

Les difficultés sociales concernent une faible part de la population :

En 2001, la CAF recense 120 RMIstes, soit 0,4 % de la population (0,8 % au niveau du département).

Les allocataires CAF à faible revenu représentent 4 % de la population du territoire (5,3 % au niveau départemental).

Les cas de surendettement sont a priori en augmentation. Néanmoins, sur ce point là, les données territorialisées (Banque de France / Préfecture) n'existent pas. Le constat ne s'appuie que sur des dires d'acteurs sociaux confrontés à une population qui les sollicitent pour monter les dossiers. Au niveau de la CAF, le suivi statistique est encore trop récent pour permettre d'avoir une vision avec un recul assez significatif.

Un nombre de demandeurs d'emploi qui s'élève fin février 2002 à 1 035 personnes, soit un taux estimé de 6,5 %. Dans cet ensemble, les femmes représentent 57 % des DEFM (53 % au niveau départemental) et la part des DELD reste réduite (22 % fin 2001).

La population étrangère est de 3,5 %, principalement d'origine turque et maghrébine. Elle est concentrée à Rumilly, Alby et Saint-Félix, avec une tendance à l'installation dans les communes voisines. Le principal problème de l'intégration de la population est lié au fait qu'elle est regroupée dans certains secteurs urbains, phénomène qui cristallise un certain nombre de problèmes. La population est confrontée aux problèmes malheureusement classiques d'illettrisme, d'analphabétisation, d'accès à l'emploi et de « surpeuplement » de logements, plus particulièrement dans le cas de regroupements familiaux.

Plus globalement, les populations en difficulté (sociale, financière, etc.) sont confrontées à des problèmes plus larges liés à la mobilité (habitat dispersé), au logement (cherté du logement), etc.

L'insertion constitue un chantier du Contrat Global de Développement. Plusieurs projets sont en cours de réflexion, dont l'extension du chantier d'insertion d'Alby au canton de Rumilly.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Actuellement, la Communauté de Communes du Pays d'Alby porte en effet un chantier d'insertion dont 60 % des bénéficiaires sont originaires du canton de Rumilly ; la Ville de Rumilly travaille par ailleurs avec plusieurs ateliers d'insertion.

Au niveau de la délinquance, les données font plutôt ressortir une stabilité des crimes et délits. Ceci étant, les entretiens réalisés sur le territoire permettent de mettre en évidence deux phénomènes particuliers :

D'une part, Rumilly constitue une problématique particulière. La densité de population, la concentration du logement social stigmatisent le sentiment d'insécurité et de fait c'est à Rumilly que l'on constate le plus grand nombre de délits. Et au cœur même de la commune, certains espaces « à problèmes » sont en cours d'identification (une cartographie est en cours de réalisation par l'observatoire du Contrat Local de Sécurité dans le cadre de la mission sur l'habitat commandée par la ville de Rumilly) ;

D'autre part, les actes de délinquance concernent des jeunes de plus en plus jeunes et la toxicomanie est une problématique significative sur le territoire.

En terme d'encadrement sécuritaire, le territoire dispose de deux gendarmeries (l'une sur Alby, l'autre sur Rumilly) qui regroupent 15 gendarmes, sous la même direction. Il faut y ajouter la police municipale de Rumilly qui compte 6 policiers.

En matière de prévention, il existe là aussi une volonté particulière. De nombreuses actions existent communes aux structures (notamment établissements scolaires / OSCAR, Passage, etc.) autour par exemple du comité éducation de la citoyenneté et de la santé⁸ ou d'actions ponctuelles autour de la toxicomanie.

5.2. Santé et services aux personnes âgées : une offre limitée, plutôt centrée sur Rumilly

5.2.1. LE CENTRE HOSPITALIER

Le centre hospitalier de jour de Rumilly, qui compte 260 lits, comprend :

- une unité de réadaptation cardio-vasculaire,
- un service de médecine polyvalente,

⁸ Inter-établissements scolaires publics et privés du secondaire



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

un service de soins de suite,
un plateau technique de radiologie,
une structure « soins externes » (en cours de pérennisation),
une unité de « coma chronique ».

La maternité a été fermée en 1975, ce qui oblige à un déplacement sur Annecy, Aix les Bains ou Chambéry. Les projets du centre hospitalier à court terme sont l'extension de la rééducation et la création d'une structure de gérontopsychiatrie.

5.2.2. PERSONNES AGEES

Le service gériatrie de l'hôpital gère directement les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Ceux-ci sont constitués par :
deux maisons d'accueil : la MAPA de Beaufort, d'une capacité de 80 lits (dont 20 médicalisés), et celle des Cèdres, qui compte un service « long séjour » d'une capacité de 84 lits,
un hébergement temporaire qui fonctionne du 31 octobre au 30 avril (de 18 lits),
un foyer d'accueil temporaire hivernal.

Outre ces services hospitaliers, la MAPAD de Gruffy est également une structure importante sur le territoire, côté Alby-sur-Chéran. Ouverte depuis 8 ans, elle dispose d'une capacité de 46 personnes en direction de personnes dépendantes à moyennement dépendants. L'accueil de jour se limite à une capacité d'une personne. La liste d'attente est assez stable mais significative (environ 160 demandes pour 10 admissions). Elle emploie 31 personnes (24 EQTP). Les personnes accueillies et en attente sont avant tout des personnes du canton.

Il faut ajouter à ces équipements structurants, l'existence de services d'aide à domicile qui sont assez diversifiés : portage de repas à domicile (à Rumilly), service de transport des handicapés (à Rumilly), service d'aides ménagères et de soins à domicile dans les deux cantons.

Au regard des besoins qui augmentent (APA), les associations sont souvent confrontées à des problèmes de personnel ou sont en nombre insuffisant pour satisfaire l'ensemble des besoins.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

5.2.3. PETITE ENFANCE

La maison de la petite enfance de Rumilly regroupe :
un centre PMI,
une crèche familiale et une crèche collective,
une halte-garderie.

Les autres structures d'accueil pour les enfants sont des crèches-haltes-garderies présentes à Alby et Sales.

Il n'y a pas de relais d'assistantes maternelles (en cours de réflexion) et le nombre des assistantes maternelles est a priori insuffisant pour satisfaire l'ensemble des besoins. Il existe un service PMI dans le canton d'Alby.

Toutes ces structures sont confrontées à une pression de la demande. Pour les MAPAD, l'attente moyenne est de un an et les places en crèches sont en nombre insuffisant compte tenu notamment de la forte progression du solde naturel.

En synthèse

Les points forts	Les points faibles
<ul style="list-style-type: none">Des structures d'accueil pour tous les âges de la vie :<ul style="list-style-type: none">Une structure hospitalière sur Rumilly ;Une MAPAD sur Gruffy (canton d'Alby) ;Des CLSH, halte-garderie et crèches.Un tissu associatif (associations de services à domicile) en développement.Une politique volontariste en matière d'insertion.	<ul style="list-style-type: none">Une capacité limitée :<ul style="list-style-type: none">Des structures d'accueil personnes âgées (au regard de l'accroissement de la demande et du vieillissement attendu de la population) ;Des structures petites enfances (crèches, assistantes maternelles, etc.).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">La mise en place de l'APA (Allocation pour les Personnes Agées) :<ul style="list-style-type: none">Des articulations plus fortes à trouver entre les structures existantes et des modes d'aide à domicile.	<ul style="list-style-type: none">Une précarisation d'une partie de la population.Un développement du sentiment d'insécurité.
Enjeux	



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

- Développer les structures et les capacités d'accueil et les modalités de prise en charge :
 - Pour les personnes âgées : accueil de jour, accueil des malades Alzheimer, portage de repas et transport en milieu rural ;
 - Pour les jeunes enfants : crèches, relais assistante maternelle, halte-garderie itinérante ;
 - Pour les jeunes : animer les équipements sportifs et culturels existants ; trouver des solutions pour le déplacement des jeunes ;
 - Pour les personnes en difficulté (en particulier femmes), développement de l'offre d'insertion.

5.3. Education et formation : un bon maillage du primaire et du secondaire, des formations techniques importantes

5.3.1. LE PRIMAIRE

Les chiffres de l'Inspection Académique de la Haute-Savoie font apparaître 4 135 enfants scolarisés (école publique / école privée) sur l'ensemble du territoire pour l'année 2001/2002, sur un effectif total de 170 classes (public et privé). 10 communes sont pourvues de maternelles et à l'exception de Crempigny (un regroupement total a eu lieu sur Menthonnex-sous-Clermont, canton de Seyssel, pour lequel un système de ramassage a été mis en place).

Deux regroupements scolaires ont été organisés entre Etercy et Hauteville-sur-Fier (à Etercy, jusque 5 ans) et entre Val-de-Fier et Versonnex (sur Versonnex, jusque 5 ans), sur le canton de Rumilly et deux regroupements de maternelles sur le canton d'Alby entre Gruffy/Mûres/Allèves et Cusy/Chainaz/Héry.

Toutes les communes comptent un établissement du primaire élémentaire public, exception faite de Saint-Sylvestre et Chapeiry, qui se sont regroupés autour d'une CM2 commune. Rumilly et Marcellaz-Albanais comptent en plus des établissements primaires privés.

Le ratio moyen effectifs / classes s'avère globalement modéré, il s'élève à 24 enfants par classe⁹.

⁹ Du fait en particulier du Réseau d'éducation prioritaire de Rumilly



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

5.3.2. PERISCOLAIRE

Les services périscolaires sont constitués de cantines, pratiquement dans toutes les communes (sauf Versonnex). Par contre, aucun service de soutien scolaire n'est présent.

Un certain nombre de communes disposent d'une garderie périscolaire qui fonctionne matin et soir, dans les deux cantons.

Des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) sont ouverts sur Rumilly, Marcellaz, Vallières et Chainaz-les-Frasses.

5.3.3. LE SECONDAIRE

Les statistiques de l'inspection académique recensent 2 102 élèves, répartis sur les trois collèges du territoire : le collège de Alby-sur-Chéran, le collège public du Clergeon et le collège privé Sainte-Thérèse, les deux situés à Rumilly.

Le collège public de Rumilly dispose d'une SEGPA. Il n'existe pas de services de soutien scolaire pour les collégiens.

Le territoire compte deux lycées, un privé et un public (qui a ouvert en 1996). 951 (dont 733 élèves sur le lycée public) sont inscrits.

A ces deux lycées d'enseignement général et technologique, il faut y ajouter deux lycées professionnels (un privé, un public) qui regroupent 537 élèves pour l'année scolaire 01/02.

Le lycée professionnel public est orienté sur les secteurs du bâtiment / BTP / bois et électro-technique ; le lycée professionnel privé est quant à lui spécialisé sur les formations tertiaires (SMS – sanitaire et social).

Les Communautés de Communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby sont Autorité Organisatrice de second rang (AO2) pour les transports scolaires.

Le taux de demi-pension est important (97 % pour le collège d'Alby-sur-Chéran).

L'effectif des lycées suit une croissance contrastée : sur le lycée privé, les effectifs sont en baisse depuis l'ouverture du lycée public qui, lui, voit le nombre de ses élèves augmenter. Cette augmentation devrait bientôt se stabiliser, elle correspond en partie au déploiement progressif du lycée (qui n'a ouvert en 1996 que les secondes), à l'élargissement du recrutement (augmentation des dérogations sur le collège d'Albens, rattaché à Aix-Chambéry) mais aussi à l'ancrage de ce lycée sur le territoire, et à sa reconnaissance par les familles de l'Albanais.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Il existe par ailleurs quelques sections spécialisées à pratique sportive renforcée.

5.3.4. LA FORMATION TECHNIQUE ET SUPERIEURE

La formation supérieure existante sur le territoire est assurée essentiellement par le lycée général et technologique de Rumilly :

Il s'agit d'un BTS dans la filière technique-industriel : BTS Mécanique / automatisme industriel en apprentissage et en alternance, rattaché au CFA de la métallurgie. La mise en place d'un BTS tertiaire est en cours de réflexion.

Il existe quelques organismes agréés de formation continue comme Logistem.

Les grandes entreprises du territoire, et notamment TEFAL, et le lycée de l'Albanais ont initié des rapprochements sur des formations de salariés, dans le cadre d'un CAP industriel.

L'appareil de formation, qui peut répondre globalement à tous les besoins des entreprises, est plutôt localisé sur Annecy.

En synthèse

Les points forts	Les points faibles
<ul style="list-style-type: none">• Une offre scolaire complète et en développement.• Un bon maillage territorial de l'enseignement :<ul style="list-style-type: none">- Maternelles et primaires dans toutes les communes ou des regroupements inter-communes ;- Trois collèges, deux à Rumilly, un à Alby ;- Quatre lycées, sur Rumilly dont deux lycées professionnels ;- Une offre post-bac avec le lycée général et technologique (BTS mécanique automatisme).• La proximité et les facilités d'accès sur l'agglomération annecienne pour la poursuite des études.	<ul style="list-style-type: none">• Une insuffisance des services périscolaires et notamment :<ul style="list-style-type: none">- Le soutien scolaire ;- Les sports et de culture (accès / saturation / inexistence des équipements) ;- Les contraintes horaires du ramassage scolaire.• La faiblesse de l'appareil de formation d'enseignement supérieur et continue due à la proximité de l'agglomération annecienne.• Une « fuite » des jeunes sur Annecy pour la poursuite des études.• Mais aussi un poids de l'université et des filières d'enseignement supérieur relativement faible sur l'agglomération.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Opportunités		Risques
<ul style="list-style-type: none">• Une croissance soutenue de la population qui perdure, alimentée par un solde naturel positif :<ul style="list-style-type: none">- Quels nouveaux équipements scolaires et de garderie à prévoir ?• Des collaborations qui commencent à s'initier entre le lycée technologique et les grandes entreprises du territoire (TEFAL sur un CAP industriel).• Un développement de la formation post-bac du lycée par de nouvelles filières ou le développement de la section existante.• Une position relais de l'agglomération annecienne par l'accueil des étudiants ?	<ul style="list-style-type: none">• Enseignement primaire et secondaire :<ul style="list-style-type: none">- Un accroissement des déplacements en l'absence d'alternative et de services périscolaires ;- Un niveau d'insatisfaction qui croît ;- Des problématiques d'occupation des jeunes, des risques de crispation.• A plus long terme sur le développement du territoire :<ul style="list-style-type: none">- Une incapacité à conserver les talents : fuite des jeunes ;- Des difficultés pour élever le niveau de qualification de la main d'œuvre locale.	
Enjeux		
<ul style="list-style-type: none">• Développer l'offre de services périscolaires et d'équipements en articulation avec l'organisation urbaine du territoire :<ul style="list-style-type: none">- Quel niveau de service ? A partir de quelle armature urbaine ?• Traiter la problématique de l'occupation des jeunes :<ul style="list-style-type: none">- Modes de transports ;- Accès aux équipements ;- Etc.• Articuler plus fortement la formation au tissu économique local :<ul style="list-style-type: none">- Développer les coopérations avec les entreprises, élever le niveau de qualification de la main d'œuvre.• Afficher un positionnement vis à vis de l'agglomération annecienne :<ul style="list-style-type: none">- Développement du logement étudiant ?- Accueil de fonctions de formation ?		



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

5.4. Culture : une diffusion culturelle limitée

La situation de l'Albanais, en matière culturelle, peut paraître paradoxale. Le territoire dispose d'un tissu associatif très conséquent (plus de 80 associations ne serait ce que sur Rumilly) offrant une large variété d'activités, mais les équipements existants, quant à eux, apparaissent déjà plus rares.

L'offre culturelle

Le territoire dispose de deux écoles de musique et de danse, l'une sur Rumilly, la seconde sur le canton de Alby-sur-Chéran. L'Ecole de Rumilly compte 400 inscrits et dispose d'un auditorium de 100 places. L'Ecole du canton de Alby-sur-Chéran fonctionne sur un mode décentralisé sur quatre communes (Alby, Gruffy, Héry et Saint-Félix) et compte 160 inscrits. Sa création est plus récente.

21 communes sur les 29 sont équipées d'une bibliothèque¹⁰. La totalité de ces bibliothèques sont des structures légères et font appel systématiquement au bénévolat. Rumilly est la seule commune qui dispose d'une bibliothèque « professionnelle ». La forte fréquentation (environ 4 000 lecteurs¹¹) a conduit à l'installation, dans des locaux séparés, d'un lieu ressources information-documentation. La bibliothèque est à l'étroit dans ses murs (470 m²). La création d'une médiathèque est en cours de réflexion.

Rumilly dispose également d'une salle de cinéma municipale (en gestion déléguée) de 280 places. La commune de Cusy dispose d'un amphithéâtre de 100 places qui accueille une séance de cinéma hebdomadaire et la salle municipale de Viuz tous les 15 jours. Des séances itinérantes sont organisées par Ecran Mobile côté Alby.

Le territoire dispose de musées associatifs et municipaux, à caractère bénévole, qui proposent une offre complémentaire :

Le musée de l'Albanais, localisé à Rumilly, et ouvert pendant la saison d'été, qui présente une collection de poteries de Reinex, d'outils agricoles et domestiques (entre autres) et un parcours historique à travers l'arbre généalogique de la Maison de Savoie ;

Le musée de la cordonnerie d'Alby-sur-Chéran qui présente une collection de machines ;

¹⁰ Souvent créées avec l'appui du BiblioBus départemental

¹¹ Diagnostic culturel, CGD de l'Albanais, ARSEC, avril 2000



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Le musée de la nature de Gruffy qui propose une collection de 250 animaux naturalisés.

D'autres sont privés comme :

Les jardins secrets de Vaulx, curiosité en bois et pierre dans la mouvance du Facteur Cheval ;

Le musée du jouet (L'art de l'enfance), localisé à Marcellaz.

Il convient de souligner également l'existence d'un patrimoine vernaculaire disséminé sur le territoire (recensé par un historien de Rumilly et l'association des « Amis de Rumilly et de l'Albanais ») et d'un paysage naturel encore préservé.

L'offre culturelle est à compléter par les fêtes traditionnelles qui s'appuient sur une identité de l'Albanais : la Balouria à Rumilly, la Fête des Fleurs à Chapeiry, la Fête du Pain à Marigny, la Fête des Croisons à Boussy, la Fête Médiévale d'Alby-sur-Chéran, la Fête des Moissons à Marcellaz.

Plusieurs associations oeuvrent par ailleurs dans différents champs de la pratique culturelle. L'Office Socioculturel de l'Albanais et de Rumilly (OSCAR) est la seule association « professionnelle » du territoire, elle est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et fait partie du réseau de l'IFAC. Elle propose des activités socioculturelles « classiques » (sports, culture et loisirs) et met en place une politique d'animation et de prévention en faveur des jeunes, et plus particulièrement, des jeunes défavorisés. Elle propose en outre un Point Information Jeunesse.

Les équipements culturels

La presque totalité des communes du territoire dispose de salles polyvalentes ou salles des fêtes mais qui sont inadaptées à l'accueil de spectacles dans des conditions professionnelles.

Un petit amphithéâtre de 120 places est en rénovation dans le bâtiment de l'OSCAR. Néanmoins, cette capacité est limitée et ne permet pas l'accueil de troupes professionnelles (théâtrales, musicales, etc.) dans des conditions de rentabilité satisfaisante.

Le territoire se caractérise finalement, non pas par des problèmes concernant la pratique culturelle, mais bien par un déficit en matière de diffusion culturelle.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Les équipements sont en nombre très limités et peu voire pas adaptés à l'accueil d'activités ou spectacles.

De même, il existe peu de liens entre les équipements existants autour de projets fédérateurs.

5.5. Sports : une offre diversifiée mais saturée

Le territoire est globalement bien équipé puisque, à l'exception d'une piscine couverte, tous les équipements sont représentés :

Des tennis,
Des terrains de foot,
Un stade de Rugby,
4 gymnases (3 sur Rumilly et un sur Alby) et salles de gymnastique,
Des centres équestres,
Une base de plein air (Rumilly),
Une piscine plein air ...
Des agora-espaces ...
Un karting, etc.

Néanmoins, les équipements sont saturés par une fréquentation qui s'accroît. Les gymnases municipaux de Rumilly et intercommunal d'Alby-sur-Chéran sont saturés et connaissent des « conflits d'utilisation ». Le territoire ne compte aucun tennis couvert ; les gymnases sont sollicités par les tennismen en hiver. La couverture de certains terrains de tennis pourrait constituer une première réponse à ce problème.

Les équipements de plein air sont présents dans de nombreuses communes et en plein développement à travers en particulier la création de nouveaux équipements multi-sports à l'air libre (escalade, eau vives, parachute en plein air sur le Chéran...)

Des sentiers de randonnée et pistes de VTT couvrent l'ensemble du territoire.

Plusieurs communes ne comptent aucun équipement sportif (on peut citer par exemple Mûres, Versonnex, Crempigny, Hauteville-le-Fier, Val-de-Fier et Héry), mais l'ensemble des communes de l'Albanais dispose d'installations sportives, constituées essentiellement de terrains de foot, de tennis et de salle de gym¹².

¹² Source : enquête auprès des communes, commission sport / culture, CGD, avril 2000
DIAGNOSTIC DU SCOT DE L'ALBANAIS / /



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Si l'équipement de certaines communes semble nécessaire, il s'agit aussi de réfléchir à l'utilisation et à l'animation autour des équipements existants et à la remise aux normes et amélioration de certains équipements.

Les associations sportives sont très nombreuses (plus de 100) et permettent la pratique de sports diversifiés.

Par rapport aux besoins exprimés par la population, relayés par les structures associatives, quelques équipements spécialisés, comme une piscine couverte,

une piste d'athlétisme plein air de qualité et un ou deux gymnases supplémentaires, sans oublier des pistes cyclables ou des espaces dédiés au cyclotourisme, font défaut.

En synthèse

Les points forts	Les points faibles
<ul style="list-style-type: none">• Un tissu associatif dynamique.• Une offre diversifiée de disciplines.• Un club phare : le club de rugby de Rumilly.• Un territoire globalement bien équipé : bibliothèques, cinéma, stade, écoles de musique, base de plein air... ;• Pratique des sports de plein air : eaux vives, escalade, parachute sur le Chéran	<ul style="list-style-type: none">• Sport : déficit en installations couvertes (piscine) avec saturation des équipements existants.• Culture : proximité d'Annecy entraînant un déficit d'équipements structurants (pas de salle de spectacles satisfaisante et bien équipée).
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none">• « Une demande d'animation et d'actions culturelles de qualité de plus en plus pressante de la part des nouvelles populations urbaines » (source : CGD, volet culturel, diagnostic avril 2000).- Projet de construction d'une salle de 400 places, équipement structurant.• Un environnement naturel, architectural et vernaculaire qui reste encore à valoriser et à structurer :<ul style="list-style-type: none">- Au niveau sportif : circuits de randonnée pédestre, VTT et cyclotourisme ;- Au niveau culturel : appuyer l'identité de l'Albanais sur la mise en valeur du patrimoine vernaculaire (chapelle, puits, etc.).• Le développement du maillage du territoire des équipements sportifs et culturels.	<ul style="list-style-type: none">• Difficulté à produire des événements culturels fédérateurs.<ul style="list-style-type: none">- Risque de fuite vers Annecy en l'absence d'un grand équipement culturel.

DIAGNOSTIC DU SCOT DE L'ALBANAIS / /



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Enjeux

Quel positionnement et quelle complémentarité avec l'agglomération annecienne sur le plan culturel ?

- La hiérarchisation et la localisation des équipements :
 - Des équipements inter-cantonaux ;
 - Des équipements communautaires ;
 - Des équipements inter-communes ;
 - Des équipements communaux.

6. Transports

Ce diagnostic a été établi sur la base des sources suivantes :

RGP INSEE ;

Porter à connaissance de l'Etat et point de vue de l'Etat sur les enjeux du territoire ;

Schéma régional des transports et Contrat de Plan Etat Région ;

Entretiens avec le Conseil Régional, RFF, le Conseil Général, la communauté d'agglomération d'Annecy ;

Données sur le trafic gare fournies par la SNCF ;

Rapport des études préalables à la directive territoriale d'aménagement des Alpes du nord ;

Orientations générales du SCOT Métropole Savoie.

6.1. *L'Albanais dans le sillon Alpin*

6.1.1. UN TERRITOIRE BIEN INNERVE MAIS UNE ACCESSIBILITE EXTERNE QUI SE DEGRADE

L'Albanais se situe dans une « région », le sillon Alpin qui s'étend de Genève à Grenoble, caractérisée par un développement économique et démographique important, notamment sur les agglomérations d'Annecy et de Chambéry, qui « encadrent » le territoire et une croissance forte des déplacements avec un mélange de trafics (urbain, périurbain, intercités, international). Ces déplacements se font majoritairement par la route avec une autoroute qui se transforme progressivement en « voie rapide urbaine ».



Albanais

Contrat
de développement

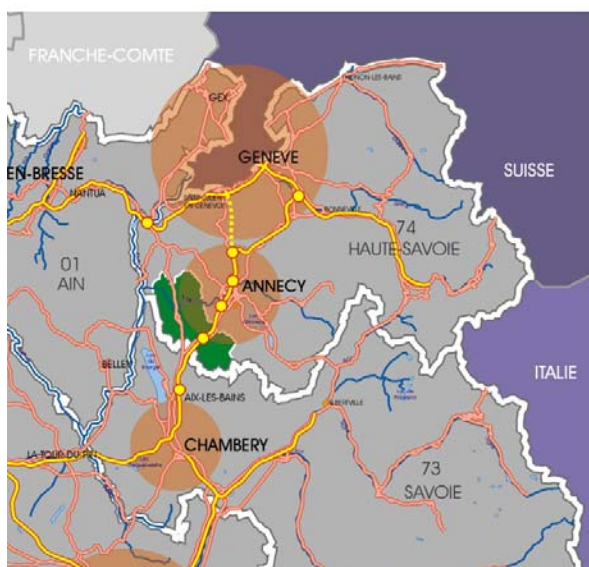
S I G A L

Ainsi, les échanges périurbains sur le tronçon Anancy/Chambéry représentent entre 50 et 60 % des échanges totaux¹³.

Le fer représente une part marginale des déplacements sur le sillon alpin (10 000 voyageurs soit environ 2 % des déplacements¹⁴). Mais l'offre de services ferroviaires sur Anancy/Rumilly est performante et offre une solution alternative intéressante.

L'Albanais bénéficie ainsi :

D'un bon maillage du territoire en infrastructures routières comme l'A41, la N201... ou ferroviaires



D'une offre de services ferroviaire performante sur l'axe Anancy/Rumilly

¹³ Source DTA : rapport des études préalables

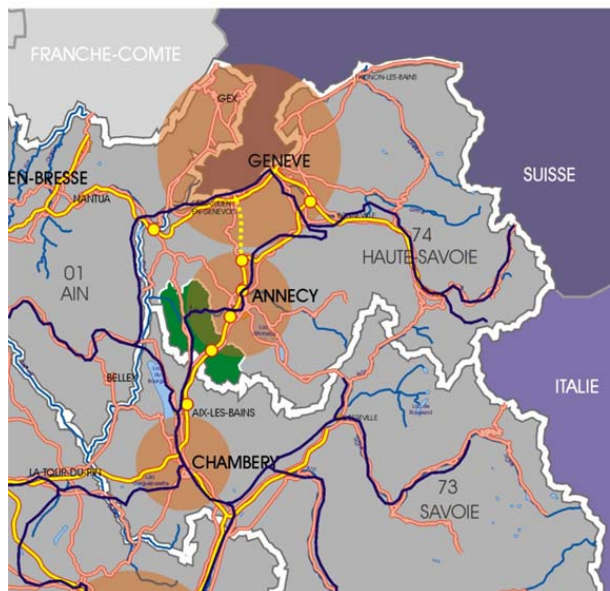
¹⁴ Source DTA : rapport des études préalables



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L



Mais le territoire est aussi confronté à des enjeux majeurs :

L'accessibilité externe du territoire à la région francilienne se dégrade en termes relatifs. Les temps de parcours par Annecy en direction de Paris sont de 3H45 alors que le TGV Méditerranée relie Paris à Marseille en 3H00. Les aéroports d'Annecy Meythet et de Chambéry le Bourget offrent des alternatives pour la liaison avec Paris et Cointrin pour les autres liaisons. Mais elles sont d'un coût élevé.

De même, des améliorations sont prévues au niveau ferroviaire dans les 10 ans à venir avec :

La mise en place du TGV Lyon/Turin (gare de Chambéry) avec en perspective (en 2010) le développement de lignes de type TERGV dans l'entre Lyon et les villes du sillon alpin. La gare de Chambéry jouera un rôle clé dans la desserte ;

Et les améliorations apportées à la ligne Paris/Genève avec, sur le tronçon du Haut Bugey, un maillage autoroutier encore à compléter au nord (prolongement de l'A41 de Villy le Peloux à Saint Julien en Genevois).

Le tableau suivant dresse des hypothèses sur les gains de temps d'accès de l'Albanais aux différents pôles économiques, occasionné par les améliorations apportées aux infrastructures routières ou ferroviaires.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Vers	2002	2015	Gain	Commentaires
Genève VL	45 min.	30 min.	15 min.	Ouverture A41 Villy/St Julien
Lyon P-D VL Train	1h30 min. 1h45 min.	1h30 min. 1h00 min.	30 min	Ligne TGV Turin 1° phase
Saint Exupéry - Train	1h45 min.	30 min.	1h15	LGV via Chambéry
Paris Centre- Train Paris Centre- Avion	3h30 min. 2h30 min.	3h00 min. 2h30 min.	30 min. -	Via Chambéry (ligne TGV) Turin 1° phase

La desserte ferroviaire a été récemment restructurée en terme de missions de trains mais elle bute aujourd'hui sur des limites tenant à l'infrastructure (voie unique entre Aix et Annecy). La ligne est saturée : aucun crédit n'est prévu au CPER actuel.

A plus long terme (Contrat de Plan suivant), plusieurs améliorations sont envisagées dont les impacts seront très différents selon les scénarios.

L'influence de l'agglomération annecienne se renforce : les déplacements domicile-travail ont cru sur le dernier recensement (+ 5 % entre 1990 et 1999, soit 5 103 actifs) dont plus de la moitié travaille en zone centrale. Le poids industriel de Rumilly a certes atténué le phénomène mais la tendance est à la croissance des déplacements en direction de l'agglomération, facilitée en cela par la qualité des infrastructures. A l'échelle de l'Albanais, cette croissance démographique s'accompagne d'une périurbanisation et d'une forte consommation d'espaces (32 ha/an en moyenne), rendant difficile la mise en place d'une politique de transports collectifs à la demande.

6.1.2. UN TERRITOIRE A ENJEUX FAISANT L'OBJET D'UNE DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT

Le sillon Alpin est confronté à une forte pression urbaine et à une « explosion » des flux de transport ce qui a conduit l'Etat à mettre en chantier l'élaboration de la directive territoriale d'aménagement (DTA) sur les Alpes du Nord. Cette DTA affiche comme principe la maîtrise de l'urbanisation et des flux de déplacement.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Elle identifie l'Albanais comme un territoire à enjeux : « entre les agglomérations chambérienne et annecienne, le triangle formé par les villes d'Albens, Rumilly et Alby-sur-Chéran présente une réelle capacité d'urbanisation et de développement »¹⁵.

Dans ce contexte, la DTA des Alpes du nord affiche les orientations suivantes¹⁶ :

Un principe de limitation et d'organisation de l'urbanisation le long des infrastructures de communication (prescription imposable aux documents d'urbanisme).

La priorité aux transports collectifs et à l'intermodalité avec deux situations envisageables concernant l'utilisation des sections autoroutières :

pour les pôles desservis par des sections autoroutières non menacées par la saturation, une utilisation accrue du réseau autoroutier pour les échanges locaux pourra être envisagée (sous réserve du respect des objectifs de rééquilibrage modal, de maîtrise de l'étalement urbain et de développement économique du territoire) ;

sur les sections autoroutières menacées de saturation (telles qu'entre l'avant-pays savoyard et l'agglomération de Chambéry), la DTA affirmera la nécessité d'éviter toute mesure d'exploitation visant à encourager le développement des déplacements locaux en véhicule individuel, notamment domicile-travail ;

Concernant plus spécifiquement l'Albanais, la DTA identifie le territoire Albens/Rumilly/Alby comme un « pôle intermédiaire » à renforcer. Concernant les déplacements, elle précise : « dans ce secteur à l'interface de deux départements et de deux schémas de planification, la création d'un diffuseur autoroutier sera conditionnée à l'étude des conséquences sur l'aménagement et le fonctionnement du territoire et au renforcement des polarités existantes afin de concentrer le développement et de freiner ainsi la tendance naturelle de conurbation du fond de vallée du sillon alpin ».

Le rapport ne mentionne pas l'hypothèse d'une nouvelle infrastructure ferroviaire entre Aix et Annecy.

¹⁵ Source rapport des études préalables

¹⁶ Source rapport des études préalables

6.2. Les déplacements dans l'Albanais

6.2.1. DES DEPLACEMENTS EN CROISSANCE ¹⁷

La croissance démographique, forte et régulière, et la périurbanisation ont entraîné une augmentation, notamment pendulaires en direction des principaux pôles d'emplois :

L'agglomération annecienne attire une part croissante des actifs du territoire : 49 % des actifs du canton d'Alby-sur-Chéran, soit 2 170 personnes y travaillent, soit une progression de 5 % entre 1990 et 1999 ; 29 % des actifs du canton de Rumilly, soit 2 933 personnes et une progression de 4 % par rapport à 1990.

Le pôle de Rumilly maintient son influence sur l'ensemble de l'Albanais et son attractivité externe : 62 % des actifs travaillant sur Rumilly sont originaires de l'Albanais. Il attire également plus de 1 000 actifs de l'agglomération annecienne mais **rayonne peu sur le canton d'Alby** (seulement 5 % des actifs de ce canton vont travailler à Rumilly).

Le pôle économique d'Alby-sur-Chéran se développe autour de la zone intercommunale d'Espace Leader : le ratio emploi/actifs passe à 2,09 contre 1,49 en 1990. Ce pôle commence à attirer des actifs de l'agglomération annecienne : 23 % des actifs travaillant sur le canton sont originaires de l'agglomération d'Annecy.

6.2.2. PRINCIPALEMENT EFFECTUES PAR LA ROUTE

Le maillage viaire du territoire est de qualité et permet d'assurer la majorité des déplacements.

Le territoire du SCOT de l'Albanais dans son environnement proche

¹⁷ Source DDE : point de vue de l'Etat sur les enjeux du territoire



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L



ETAT DES COMPTAGES ROUTIER EN ALBANAIS

	1982	1986	1992	1999	2000
D 910 (nord de Vallières)	1 100	1 500	2 000	2 700	
D 910 (Rumilly-Vallières)	3 400	3 500 (6%)	5 400	6 500	6 300
D 910 (Sud de Rumilly)	3 200	3 800	5 200	5 700	6 000
D 16	nc	3 500	4 600	5 100 (3%)	5 600
D 14	nc	nc	1 900	1 700	
D 3	3 500	3 500	6 600	7 400	8 900
N 201 (nord d'Alby)	9 900	9 800 (8%)	12 700	15 600 (5%)	15 500
N 201 (sud d'Alby)	6 600	6 600	8 700	9 800	10 000
A 41 (nord d'Alby)	11 700	15 000 (11%)	20 400	25 200 (12%)	26 200
A 41 (sud d'Alby)	11 500	14 700	19 500	22 700	

(3%) : part du trafic poids lourds

Source : DDE 74



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Une analyse par axe des comptages routiers effectués par la DDE permet d'identifier :

Le fort développement du trafic sur l'A41 depuis 1992 avec un rythme de progression de 3,5 % an en moyenne et de près de 4 % sur 2000. Cette progression est essentiellement due au trafic périurbain (60 % selon les estimations recueillies à l'occasion de la DTA des Alpes du Nord), soit entre 15 et 16 000 déplacements. L'A41 s'oriente vers un statut de voie rapide urbaine entre l'échangeur d'Alby et celui d'Annecy Sud. Cette évolution devrait être renforcée avec :

La mise en place de l'opération Tandem par le Conseil Général et la communauté d'agglomération d'Annecy et AREA (abonnement à demi tarif domicile-travail) qui bénéficie déjà 660 abonnés (300 abonnés pour Annecy Nord et 360 pour Annecy Sud) ;

Les projets de création d'échangeurs Sud sur Annecy (échangeur de Montagny) et d'Albens, inscrits dans les orientations du SCOT Métropole Savoie.

Le trafic sur la RN201 a connu une croissance moins forte sur la même période (+ 2,7 %) et semble s'être stabilisé en 2000.

Les autres axes fortement sollicités sont la D3 : 8 900 véhicules en 2000 avec une croissance soutenue du trafic (+ 4 % an), la D910 au nord et au sud de Rumilly et la D16 en direction d'Annecy (avec une forte progression du trafic ces dernières années (+ 2,7 % en moyenne)).

La part du trafic poids lourds est estimée dans les comptages DDE à 3 % du trafic mais on ne dispose pas de comptages précis sur l'ensemble des axes et avec suffisamment de recul.

Pour les axes avec comptages permanents, les enseignements sont les suivants :

Baisse de 2,6 points du trafic de poids lourds sur la RN201 Nord qui passe de 8 % du trafic en 1996 à 5,5 en 2000 (soit 853 poids lourds par jours) ;

Baisse de 1,3 points sur la RD16 sur la même période soit un trafic poids lourds de 129 véhicules jours en 2000.

Pour les autres axes, le Conseil Général fait des comptages sur des périodes ponctuelles. Les données disponibles font apparaître :

Un trafic poids lourds sur la D910 représentant entre 6 et 8 % du trafic total, soit une fourchette de 150 à 250 poids lourds/jour, avec des pointes avoisinant les 400 ;

Sur la D3, un trafic moyen de 350 à 530, représentant entre 12 et 21 % du trafic total avec des jours de pointe plus de 900 poids lourds.

Concernant la sécurité routière, les statistiques fournies par l'Etat dans sa vision des enjeux du territoire font apparaître pour la période 1996/2000 « une accidentologie, tant en nombre d'accidents que de victimes, nettement en dessous de la moyenne départementale : 194 accidents, 18 tués, 86 blessés graves, 193 blessés légers »¹⁸. « Cette situation est expliquée par un trafic globalement plus faible car la partie transit est peu importante »¹⁹.

Les axes de trafic du territoire sont fortement sollicités et saturés. Il existe des enjeux d'amélioration du réseau routier dont notamment :

Contournement de Marigny-Saint-Marcel et amélioration des temps d'accès de Rumilly à l'échangeur d'Alby dans une perspective d'amélioration de la desserte des zones d'activité du canton.

Amélioration des accès nord de la D910 (Rumilly/Frangy) dans une perspective de bouclage Nord.

Etc.

6.2.3. UNE LIAISON FERROVIAIRE PERFORMANTE MAIS AUX CAPACITES DE DEVELOPPEMENT LIMITEES

Une liaison performante

La liaison ferrée Rumilly/Annecy joue un rôle important de desserte quotidienne, principalement pour le canton de Rumilly, les habitants du canton d'Alby utilisant majoritairement la route.

Cette liaison est l'une des plus performantes de la Région Rhône-Alpes²⁰ : En moyenne, 1 010 voyageurs empruntent la ligne par jour. On compte 830 abonnés, dont 475 scolaires et 375 abonnés de travail (soit 12 % des actifs du canton de Rumilly travaillant sur l'agglomération annecienne) ;

Le trafic est en progression de 5 % an ce qui est conforme à la moyenne régionale ;

Un statut de la gare de pôle urbain entraînant au minimum le passage d'un train par heure.

¹⁸ Source DDE : point de vue de l'Etat sur les enjeux du territoire

¹⁹ Source DDE : point de vue de l'Etat sur les enjeux du territoire

²⁰ Source SNCF pour la fréquentation des voyageurs dans les gares



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

A titre de comparaison, la gare d'Aix accueille 2000 voyageurs/jours en moyenne par semaine, celle d'Annecy 4 000/jours et celle de Chambéry 6 000/jours. La gare de Rumilly a un statut de pôle urbain.

L'axe Annecy/Aix/Chambéry/Valence a été récemment restructuré dans ses missions de train, ce qui a permis une amélioration de l'offre de services et des fréquences :

Suppression des trains Grandes lignes sur le sillon alpin et développement des Intercités (Annecy/Valence) : 6 allers/retours par jour, avec correspondance au sud à la gare de Valence ;

Trains de « maillage » (Annecy/Grenoble) : 6 allers/retours par jour ;

Périurbain (Annecy/Chambéry) : 6 allers/retours par jour ;

49 trains s'arrêtent à Rumilly en semaine, soit une progression de + 36 % par rapport à 2000. La gare de Rumilly accueille, de plus, des trains intercités et n'est plus limitée à un trafic périurbain.

Mais des capacités de développement aujourd'hui limitées

Le projet du Schéma Régional de Transports a pour objectif, dans les 10 ans, d'accroître considérablement l'offre de services en mettant en place 20 trains supplémentaires.

Si l'offre de services s'est améliorée, elle bute sur des limites tenant principalement à la capacité de l'infrastructure. Les enjeux portent sur l'amélioration de la ligne Aix/Annecy actuellement à voie unique. Les projets envisagés ont été abandonnés et aucun crédit n'est prévu au CPER actuel.

A plus long terme (prochain CPER), plusieurs améliorations sont envisageables dont l'objet principal serait de « désaturer » la ligne, et, accessoirement, de réduire le temps de parcours :

Passage à 2 voies : lourd et coûteux, gain de temps très réduit (1 minute), (principal avantage : réduction des aléas et nouvelles fréquences) ; cette réalisation sur le tronçon Aix-Marcellaz serait la plus plausible ;

Ligne nouvelle directe Bloye - Annecy : permettrait de faire passer les TGV (et TER ?) d'un côté, les trains de proximité (et TER ?) de l'autre ; gain de temps significatif (7 minutes) et amélioration des fréquences, mais aucun tracé précis n'a été envisagé.

D'autres actions devront participer au développement du trafic voyageurs : la modernisation du matériel roulant, le marketing et le développement de l'intermodalité, avec un rôle important donné à la gare de Rumilly et à celle d'Annecy comme pôle d'échanges et de rabattement.

6.2.4. UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN NON URBAIN LIMITEE

Cette offre est organisée par le Conseil Général qui s'appuie sur des autorités organisatrices de « niveau deux » pour organiser l'offre de services.

Sur l'Albanais, l'offre de transports en commun est essentiellement limitée aux transports scolaires. La population transportée est de 2 472 élèves (1 868 sur le canton de Rumilly, 604 sur le canton d'Alby). 132 circuits sont organisés : 36 le matin, 28 retours 16H30, 19 retours 17H50, 19 mercredi aller et retour, 30 samedi matin aller et retour.

La population transportée progresse principalement sur le canton de Rumilly : depuis 1993, elle a cru de près de 900 élèves avec le développement de l'offre scolaire. Ce développement s'accompagne d'une attraction externe qui concerne environ une centaine d'élèves provenant en majeure partie d'Albens (70) et sur le reste de l'agglomération d'Annecy (35).

La population transportée provenant du canton d'Alby reste stable.

L'offre de services va faire l'objet d'un nouveau schéma et se décomposera en deux : les circuits spéciaux (primaire) et les lignes régulières qui sont soumises à un régime particulier. Ces lignes auront des horaires réguliers pour les transports scolaires (avec en projet un éventuel cadencement sur la ville de Rumilly et ses alentours immédiats) et fonctionneront à la demande pour les autres usagers. Le contrat avec l'exploitant est à ses « risques et périls » pour les lignes hors transports scolaires et les circuits spéciaux.

Actuellement, les lignes suivantes desservent l'Albanais :

Annecy/Rumilly par autoroute avec un arrêt à la gare de péage d'Alby-sur-Chéran.

Rumilly/Annecy par Lovagny.

Rumilly/Annecy Chavanod.

Seyssel/Rumilly/Annecy.

Cusy/Annecy via Alby sur Chéran

Aix les Bains Annecy via Alby-sur-Chéran.

La ligne Allèves Gruffy Viuz la Chiésaz, Annecy

Une procédure de consultation est en cours pour une ligne Chambéry/Aix/Annecy avec le Conseil Général de Savoie qui offrira 7 à 9 aller/retour avec une desserte des communes non desservies par le fer.

Après avoir fait l'objet de nombreuses études et concertations, l'amélioration de l'offre de services devrait rapidement se faire sentir même si elle ne peut constituer une solution de substitution à la voiture. Elle ne concerne pour le moment que des usagers captifs.

6.3. Forces et faiblesses du territoire, quels enjeux liés aux déplacements

6.3.1. FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

En synthèse, l'Albanais offre l'image d'un territoire bien innervé sur le plan du réseau viaire et ferroviaire, disposant d'un pôle fort, Rumilly, qui a permis de limiter les déplacements, particulièrement pendulaires.

Mais le territoire présente aussi un certain nombre de faiblesses :

Sur le plan externe, l'Albanais souffre comme le bassin annecien d'une accessibilité qui se dégrade sur le plan relatif ; les développements ultérieurs devraient renforcer l'agglomération de Chambéry comme plaque tournante du trafic ferroviaire avec sans doute des conséquences importantes pour l'attractivité du bassin.

Sur le plan interne, l'organisation spatiale conjuguée à l'offre d'infrastructures routières renforce la prépondérance de la route au détriment des autres modes. Ce phénomène rend difficile la mise en place d'une offre alternative de transports en commun qui est limitée aux transports scolaires pour le moment. Il se situe également dans une perspective où les axes routiers sont fortement sollicités et saturés.

L'Albanais est soumis à une **influence grandissante de l'agglomération annecienne** et des stratégies des autres autorités organisatrices de transport et de leurs différents projets :

La Communauté d'agglomération d'Annecy a pour objectif de limiter les flux de déplacements en zone centrale : incitation au développement du co-voiturage, opération TANDEM, projet d'échangeur Sud Sud.

Le Conseil Général pour les aspects touchant à l'amélioration de la voirie et au développement des transports collectifs par car.

La Région pour le développement du TER avec en perspective les objectifs du Schéma régional de Transports : liaison périurbaine, liaison intercités....
RFF sur les projets d'amélioration de l'axe Aix/Annecy.

Pour répondre aux enjeux de développement du territoire, il sera nécessaire d'aller vers une plus grande coordination entre ces différents acteurs et l'Albanais

Sans cela, le territoire serait confronté à des risques importants :

Un accroissement des flux en direction de l'agglomération annecienne s'effectuant principalement par la route au détriment des transports collectifs.

Une augmentation de la périurbanisation et de la consommation d'espaces rendant encore plus difficile l'organisation d'une offre de transports collectifs alternatifs.

Une fragilisation du pôle industriel de Rumilly, confronté à des difficultés d'accès routiers en l'absence de contournement de Marigny-Saint-Marcel.

Une autoroute se transformant en voirie rapide urbaine avec des conséquences importantes des deux projets d'échangeurs (Albens/Annecy) sur le développement urbain et économique de l'Albanais.

6.4. Les enjeux de déplacements

Ces enjeux sont de plusieurs natures :

De maîtrise des déplacements et d'organisation de l'espace.

De développement économique.

6.4.1. LA MAITRISE DES DEPLACEMENTS ET L'ORGANISATION DE L'ESPACE

Cet enjeu appelle des réponses coordonnées entre les actions visant à organiser l'espace et le développement de l'offre de transports, de manière à établir une cohérence entre politiques de transports et d'urbanisation. Elle suppose également une coopération entre les différentes autorités organisatrices. A défaut, le risque serait d'accentuer encore l'étalement urbain et de réduire ce faisant les possibilités d'organiser une offre de transports collectifs attractive.

Les leviers d'une telle politique résident dans bien dans une stratégie concertée entre les différents acteurs autour d'objectifs tenant :

Au développement de l'intermodalité autour des pôles :

De Rumilly (gare) ;

D'Alby-sur-Chéran, autour du péage dans une perspective de développement du co-voiturage ou de liaisons cars sur autoroute.

De développement d'une offre de transports par cars plus performante en direction d'Annecy.

De maîtrise de l'étalement urbain de manière à éviter une trop grande dispersion de l'habitat et des équipements.

Amélioration des principaux axes de communication routiers saturés et dangereux.

En toile de fond, le territoire devra se prononcer sur la question de la ligne Aix/Annecy :

Elargissement de l'emprise actuelle pour un gain de temps faible mais un développement de fréquences et une réduction des aléas (retards...).

Ou nouveau tracé, permettant de « spécialiser » les voies (TGV et TER) avec un gain de temps significatif et un développement des dessertes mais sans qu'un tracé précis ne soit envisagé.

Cette question interpelle aussi le développement économique de l'Albanais et du bassin annecien.

6.4.2. LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Il s'agit :

D'améliorer l'accessibilité interne du territoire en traitant notamment les points noirs du réseau routier et notamment :

La D3 avec le contournement de la commune de Marigny-Saint-Marcel ;

La D910 au nord, qui représente un maillon important pour la desserte du territoire au nord avec le lien avec l'A41.

Le transport de fret ne semble pas poser de problèmes particuliers sur le plan ferroviaire. Il convient de noter que le branchement fer de la zone de Rumilly représente un atout important pour le territoire et l'implantation de plates-formes logistiques (cf la dernière implantation de la plate-forme de SYSTEME U). Cet avantage devra être préservé et maintenu dans une perspective de diversification de l'économie locale.

De veiller au développement de l'accessibilité externe du territoire avec les enjeux liés au développement des relations TGV par Chambéry et Bellegarde, des liens avec les villes du sillon alpin (lignes TERGV) et de l'amélioration de l'accessibilité avec le pôle Genevois avec le bouclage de l'A41 (prolongement de l'A41 Villy le Peloux à St Julien).

7. Environnement

Le territoire de l'Albanais bénéficie d'un environnement rural perçu par ses habitants comme un élément essentiel de l'attractivité et de la qualité du cadre de vie.

L'Albanais est certes un territoire « intermédiaire » entre deux agglomérations mais il représente aussi une porte d'entrée sur le Massif des Bauges (7 communes de l'Albanais en font partie) avec la proximité d'un site de grande qualité, le Semnoz.

7.1. Des milieux naturels de qualité

La DDAF a élaboré des fiches d'inventaires par commune, qu'elle a adressé à chaque commune concernée. Ces inventaires répertorient avec précision (repérage à la parcelle) les zones les plus remarquables.

Le pré-diagnostic réalisé par CIDEE Ingénieurs lors de l'élaboration du Contrat global de développement constitue un document de référence, intéressant sur la forme comme sur le fond.

7.1.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La loi du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature énonce dans son article 1 que sont d'intérêt général les objectifs suivants :

La protection des espaces naturels et des paysages ;

La préservation des espèces animales et végétales ;

Le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent ;

La protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Le SCOT se devra donc de rappeler l'état initial et d'exposer la manière dont le schéma prend en compte les objectifs de préservation et de valorisation de l'environnement.

Sur les 7 communes appartenant au Parc Naturel Régional (Allèves, Cusy, Gruffy, Chainaz-les-Frasses, Héry-sur-Alby, Mûres et Viuz-la-Chiesaz) le SCOT devra être compatible avec la Charte du Parc (cf. Loi SRU).

Les inventaires des ZNIEFF de type 1 et 2 établis au niveau national par le Ministère de l'environnement n'ont pas de portée réglementaire directe.

Le tableau suivant recense l'ensemble des dispositions relatives à la protection des sites et des paysages : protections réglementaires, inventaires, gestion de l'espace et engagements internationaux.

A cet inventaire, il faut rajouter l'existence **de zones prioritaires du Parc Naturel Régional** :

- Espace prioritaire NB2 Les Choseaux- le Buisson (communes de Gruffy, de Viuzla Chiésaz et de Mûres, espace ouvert de part et d'autre de la RD 5, qui présente un intérêt paysager indéniable ;
- Espace prioritaire NB3 Chéran – Pont de l'Abîme (communes de Cusy et de Gruffy) , situé de part et d'autre de la cluse creusé par le Chéran, du Pont de l'Abîme à l'amont au hameau du Vernet à l'aval,
- Espace prioritaire NB4 Les Tours Saint Jacques (commune d'Allèves), espace stratégique , élément minéral au sein d'un écrin de verdure.

7.2. *Etat des lieux*

ÉTAT DES PROTECTIONS, INVENTAIRE, PARCS ET ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX D'INTERET PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Sites et paysages	Périmètre du SCOT Albanais																					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	Boyer	Donny	Combray	Encrey	Harbigny	Lerisy	Marcilly	Massey	Meys	Rumilly	St Etienne	Sales	Thomy	Val de l'ier	Vallières	Vaux	Vernonnes	Maugis	Alby sur Châten	Albères	Châtenois	Châtenois
Protections réglementaires																						
Sites classés																						
Sites inscrits																						
Reservés de protection de paysage																						
Parcs Nationaux (zone centrale)																						
Reservés (autres sites)																						
ZPS (zone de protection de patrimoine architectural urbain et paysager)																						
Reserve naturelle volontaire																						
Zones de protection (L. 1930, 1970)																						
DIVERSITES																						
ZNIEFF de type 1 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)																						
ZNIEFF de type 2																						
ZPS (zone importante pour la conservation des oiseaux)																						
Inventaire des sites et jardins																						
Inventaire et gestion des trophées																						
Gestion de l'espace																						
Parcs culturels																						
Opérations grand site																						
Parcs Nationaux (zone périphérique)																						
Engagements internationaux																						
Zones littorales																						
Zones littorales																						
ZPS (zone de protection spéciale)																						
Natura 2000 (site proposé d'intérêt communautaire pour les oiseaux)																						
Natura 2000 (documentaire d'objectif)																						

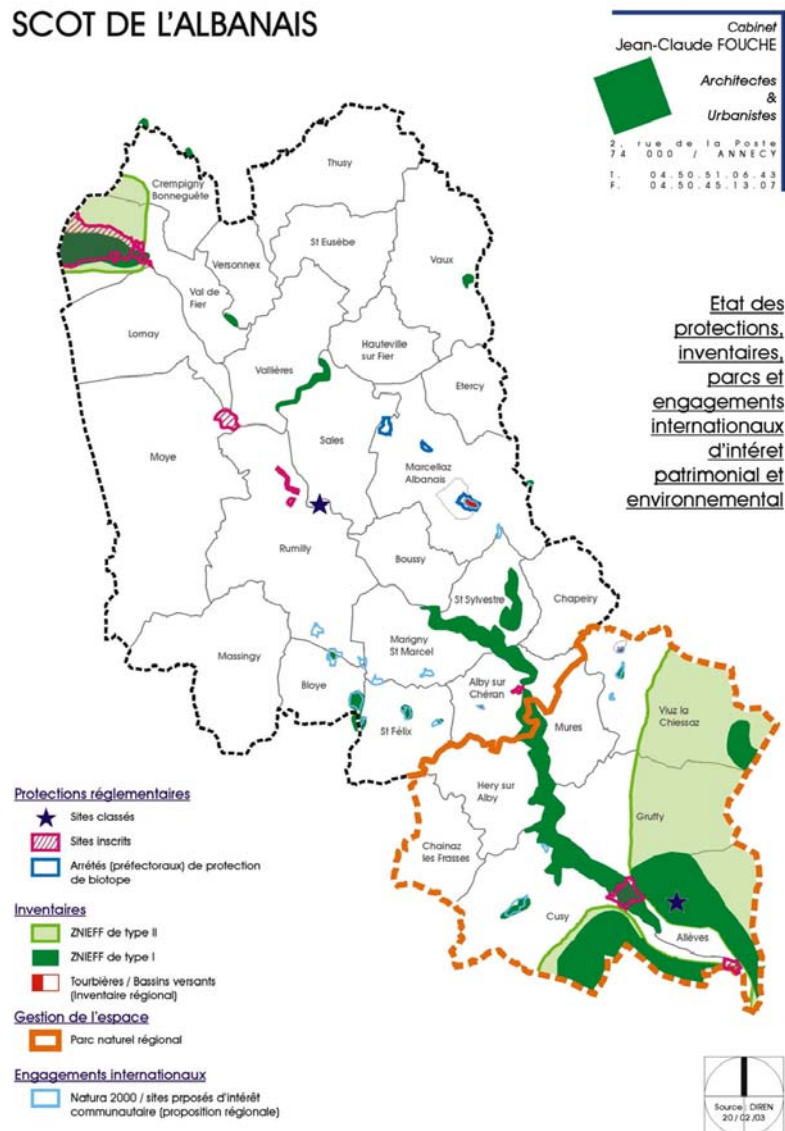


Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

SCOT DE L'ALBANAIS



7.2.1. ATOUTS

Les zones humides et les cours d'eau constituent des éléments essentiels du paysage, du cadre de vie et de l'attrait de l'Albanais.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

L'existence d'une multitude de zones humides, de taille très variable, confère à ce secteur une richesse écologique particulière :

l'inventaire réalisé par la DDAF, entre 1997 et 2000, et fourni à chaque commune concernée, répertorie plus de 50 zones dont l'intérêt floristique, faunistique et hydraulique est à prendre en compte. La démarche « Natura 2000 » en cours de réflexion permettra de reconnaître la qualité écologique de ce réseau et d'orienter les aménagements à venir. Cette démarche a été remise en cause fin 2001 lors de la définition de certains secteurs concernés, mais elle vient de redémarrer et devrait être finalisée courant 2002.

La rivière du Chéran, entretenue et gérée dans le cadre du contrat de rivière, est désormais reconnue comme d'une grande richesse piscicole.

Le Parc Naturel Régional sur le territoire (7 communes), ouvre la possibilité de mettre en œuvre sur les communes concernées des actions sur les problématiques « gestion des espaces naturels » et de mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager, de s'appuyer sur des outils existants, des pratiques et d'envisager des transferts d'expériences...

La proximité de grands sites naturels : le Semnoz, qui peut exercer plusieurs fonctions : « parc urbain de qualité », espace naturel à préserver et site touristique majeur pour le territoire.

7.2.2. MENACES

Les milieux naturels sensibles sont aujourd'hui menacés par la pression de l'urbanisation (étalement urbain, disparition des espaces agricoles et naturels...)

L'information et la sensibilisation semblent aujourd'hui peu développées sur les valeurs paysagères, naturelle et culturelle de ces espaces et sur leurs spécificités par rapport aux territoires voisins.

La connaissance est encore limitée sur les réels états et potentialités des bocages et des milieux secs.

La considération et protection de ces milieux naturels restent encore insuffisantes lors de l'aménagement du territoire.

Le massif boisé de la colline Saint Sylvestre a été fortement affecté par la tempête de 1999. Il joue un rôle paysager notoire. Son étendue et les espèces qui la composent occasionnent une forte fréquentation, notamment à l'automne. Une réflexion sur la gestion de ce massif boisé serait souhaitable.

Le bassin du Fier n'a bénéficié que d'opérations ponctuelles. On constate un relatif abandon d'entretien et une qualité des eaux moyennes. Une prise en compte globale de la problématique qualité et gestion des eaux pourrait être envisagée.

7.2.3. ENJEUX

Les milieux naturels de l'Albanais constituent des éléments fondateurs de l'identité de l'Albanais. Pour autant aujourd'hui la qualité et la diversité de cette richesse patrimoniale sont à préserver, et à valoriser, en particulier :

Par une reconnaissance du contenu et de l'intérêt écologique de certains milieux peu étudiés encore (zones sèches, pelouses, bocages, vergers...) qui passera par une amélioration de la connaissance sur ces milieux ;

Par l'accompagnement de la démarche Natura 2000 comme une démarche essentielle de préservation et de valorisation du réseau des zones humides, qui constitue un des éléments clés de ce patrimoine naturel ;

Par une meilleure gestion de ces milieux qui intègre les notions d'animation et de développement local :

- en lançant une réflexion sur la mise en place de plans de gestion intégrée, prenant en compte les différentes composantes, écologique, culturel, paysagère, hydrologique..., de ces milieux,
- en cherchant une complémentarité avec la démarche en cours sur l'ensemble du territoire Parc (Plans de gestion et contrat d'objectifs) et en s'appuyant sur les compétences du PNR sur ce sujet ;

Par la valorisation des rivières et des cours d'eau, en poursuivant dans un 1^{er} temps les efforts et projets en cours sur le Chéran, mais en élargissant la réflexion sur l'ensemble du territoire de l'Albanais et notamment au bassin du Fier

Par une réelle prise en considération des sensibilités de ces espaces naturels dans les différents textes et directives d'aménagement...



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

7.3. Une gestion des eaux à surveiller de près

7.3.1. LES COURS D'EAU : CARACTERISTIQUES GENERALES²¹

Des cours d'eau de qualité moyenne restaurés et entretenus de façon divergente :

Par le biais du Contrat Rivière une très forte mobilisation s'est mise en place autour de la gestion du Chéran et de ses abords ;

Coordonné par le SMIAC, l'aménagement du Chéran s'avère fédérateur au niveau interdépartemental et montre une implication complète de l'ensemble des acteurs de l'environnement et des élus des communes de son bassin versant. Le contrat de rivière concerne ainsi l'ensemble du bassin versant, intègre donc les affluents, et comprend 3 volets distincts, à savoir :

- l'assainissement,
- l'aménagement,
- la qualité de l'eau ;

En contrepartie et malgré le classement du Fier par l'Agence de l'Eau en « rivière prioritaire », son entretien, sa restauration et sa valorisation sont insuffisants et consistent uniquement en des opérations locales et ponctuelles relatives à sa pollution et son anthropisation ;

La médiocre qualité des eaux de ces cours d'eau (hormis la partie aval du Chéran) provient en grande partie de pollutions d'origine domestique et agricole ;

A l'amont de Rumilly, la qualité des eaux du Fier est mauvaise (classe 3) par cumul de ces pollutions à de fortes perturbations hydrologiques (aménagements nombreux, recalibrage et usine hydroélectrique).

Des petits cours d'eau dégradés et oubliés :

La Morge, le Parman, le Dadon et la Néphaz entre autres sont sujets à une dégradation extrême de leur partie aval présentant une classe HC (Hors Catégorie - pollution très importante). Ces qualités critiques concernent surtout **la Morge et le Parman**, non pris en compte dans le Contrat Rivière du Chéran, et nécessitant des actions spécifiques pour leurs réhabilitations.

Les conflits d'usage sont très contrôlés par la charte de bonne conduite co-signée par les principaux usagers du Chéran (pêcheurs et Kayakistes) pour minimiser les conflits d'intérêts.

²¹ Extrait du pré-diagnostic environnement réalisé par CIDEE Ingénieur Conseil
DIAGNOSTIC DU SCOT DE L'ALBANAIS / /

Une gestion naturelle des peuplements piscicoles est mise en place par l'AAPPMA de l'Albanais, comprenant à la fois la protection des milieux et espèces naturelles, la réalisation de parcours halieutiques rares par leurs qualités et des opérations d'information et de découverte des cours d'eau.

Les étangs et plans d'eau peu nombreux sont complémentaires dans leur rôle de sensibilisation à l'environnement. Leur répartition sur le secteur est équilibrée, avec notamment les étangs de Crosagny / Beaumont sur le Canton d'Alby-sur-Chéran (en partie) et le plan d'eau de Rumilly.

Les premiers sont gérés de façon naturelle et possède un rôle essentiel en terme de conservation des milieux et des espèces et de sensibilisation à l'environnement, aux milieux naturels, à l'écologie et au développement durable. Le second, en secteur périurbain, a un rôle divertissant alliant les activités nautiques d'une base de loisirs, aux activités halieutiques pour un accès au grand public.

7.3.2. LA RESSOURCE EN EAU

Cette partie s'appuie sur une étude du BRGM (cf annexée au présent rapport) ainsi que sur les compléments et observations apportées par l'Etat sur cette partie.

Le BRGM a été mandaté par le Conseil Général de la Haute-Savoie pour développer une méthodologie de caractérisation de la ressource en eau souterraine à l'échelle d'une petite région. Les études sont consultables au Conseil Général.

A cette fin deux études ont été réalisées : la première concernait les 18 communes du canton de Rumilly et 3 communes appartenant au bassin versant hydrographique du Fier aval, la seconde concernant les 26 communes situées en périphérie du canton de Rumilly et appartenant aux bassins versants hydrographiques du Fier, du Chéran et des Usses.

Ce présent rapport est une synthèse des principaux résultats des deux études mentionnées limitée au territoire du SCOT de l'Albanais. Cette synthèse comprend :

La caractérisation de la ressource en eau ;

L'analyse des besoins vis-à-vis de la ressource ;

Les perspectives en terme de gestion de la ressource.

7.3.2.1. SYNTHÈSE DES ANALYSES

L'étude de la ressource en eau dans l'Albanais fait ressortir une situation globalement satisfaisante face aux besoins actuels. Néanmoins, et plus particulièrement en période d'étiage, l'alimentation de la population reste dépendante de ressources d'appoint, dont plusieurs sont extérieures au SCOT.

Si le total des débits moyens journaliers disponible est actuellement supérieur de 30 à 40% aux consommations moyennes enregistrées, le développement de l'Albanais et la sollicitation toujours plus importante des ressources en période de pointe, montre une situation tendue à l'avenir.

La carte des besoins prenant en considération uniquement l'approvisionnement en eau potable ainsi que les besoins agricoles, en période estivale, indique que les besoins les plus importants concernent la commune de Rumilly, avec plus de 2 000 m³/j et les moindres les communes de Versonnex, Crempigny et Bonneguête (inférieur à 100 m³). La plupart des communes ont aujourd'hui des besoins journaliers compris entre 200 et 2 000 m³.

L'Albanais est défini comme une zone globalement déficitaire en eau, alimenté par trois types de ressource :

- pour l'essentiel, de nombreuses petites ressources gravitaires issues des moraines argilodétritiques ou de la molasse altérée, très sensible aux étiages et très vulnérables aux pollutions, en particulier d'origine agricoles ;
- des forages dans les aquifères plus ou moins discontinus bordant les rivières majeures (Dadon, Chéran, Fier), moins sensibles aux étiages mais vulnérables aux conséquences de l'occupation de l'espace par les activités humaines ;
- des ressources importantes d'origine karstique exploitées à la périphérie du territoire du SCOT (massif du Semnoz, montagne de Bange, massif de Clergeon) très sensibles aux événements pluvieux compte tenu de la nature peu filtrante du massif.

Les principaux résultats de cette analyse « besoins/ressources » par commune indiquent des situations contrastées.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Huit communes situées en périphérie de la zone du SCOT (Allèves, Cusy, Gruffy, Hauteville sur Fier, Mures, Saint Félix, Val de Fier, Viuz la Chiesaz représentant 20% de la population totale), où sont exploitées les ressources importantes alimentant les principaux syndicats intercommunaux, assurent leur alimentation en eau potable avec une relative autonomie, par des captages situés sur leur territoire ou à proximité immédiate.

Les 21 autres communes sont rattachées à un ou plusieurs syndicats, qui s'inscrivent tous dans une coopération dépassant les limites du SCOT, soit :

- 7 communes alimentées en appoint ponctuel, en période de pointe, en cas de déficit en quantité ou en qualité des eaux (Chainaz les Frasses, Massingy, Moye, Saint Eusèbe, Thusy, Vallières, Vaulx soit 15% de la population) ;
- 9 communes dépendantes, malgré des ressources locales parfois importantes (Alby sur Chérran, Boussy, Crempigny- Bonneguète, Etercy, Héry sur Alby, Lornay, Marcellaz- Albanais, Rumilly, Sales , soit 57% de la population plus 3 communes extérieures dont Albens -73) ;
- 5 communes entièrement dépendantes, dépourvues de ressources propres (Bloye, Chapeiry, Marigny St Marcel, Saint Sylvestre, Versonnex soit 8% de la population, plus deux communes extérieures)

D'importants problèmes de qualité observés traduisent la fragilité des aquifères exploités, l'influence du milieu superficiel, ainsi que l'impact des activités humaines. La sécurisation de l'alimentation en eau potable passe par la protection des zones de captage par la mise en place des périmètres de protection réglementaire (loi sur l'eau du 3 janvier 1992) mais aussi par l'installation de systèmes de désinfection (actuellement en place pour plus de 65% de la population) , opérations encore prioritaires pour 11 communes.

De plus, l'exploitation de ressources issues de milieux fissurés, milieu à fort potentiel, nécessitera des traitements plus importants, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

Les besoins en eau, nécessaires au développement de l'ensemble des activités humaines, sont conditionnés à un investissement plus complet des collectivités dans la protection et la valorisation des ressources existantes ou l'interconnexion entre réseaux.

La prospection de nouvelles ressources d'importance reste également un enjeu essentiel pour satisfaire la demande en eau à venir sur l'ensemble de l'Albanais. :

- recherche de nouvelles ressources (réalisation de forages sur le secteur de Moye – Massingy- Lornay- Val de Fier- Droisy/prospection profonde (200-300m) dans les calcaires du secteur entre Saint André, Val de Fier, et Lornay)
- étude à l'aptitude au captage pour l'alimentation en eau potable des ressources identifiées mais encore non exploitées (exemple système karstique du Nant de la Combes d'Allèves).

7.3.3. L'ASSAINISSEMENT

Cette compétence est aujourd'hui assurée par deux structures intercommunales, la Communauté de Communes du Pays d'Alby et celle du canton de Rumilly. Ces deux Communauté de Communes ont adopté un schéma d'assainissement.

• COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY

Sur le canton de Rumilly, le schéma général d'assainissement est finalisé depuis mars 2003. Cette étude apporte aux collectivités tous les éléments techniques et financiers pour décider de la politique d'assainissement à venir à moyen terme (d'ici 15 ans). Les communes se sont prononcées sur le choix du zonage d'assainissement : collectif ou non collectif. (Cf carte)

Assainissement collectif :

Le schéma général a révélé la nécessité pour de nombreuses communes de s'équiper d'un réseau collectif pour traiter notamment les chefs-lieux et les hameaux pour lesquels les contraintes de l'habitat et du milieu naturel empêchent tout traitement efficace via l'assainissement individuel. La mise en oeuvre opérationnelle des l'assainissement collectif (investissements et fonctionnement) reste de la compétence des communes sur le canton de Rumilly.



Albanais

Contrat
de développement

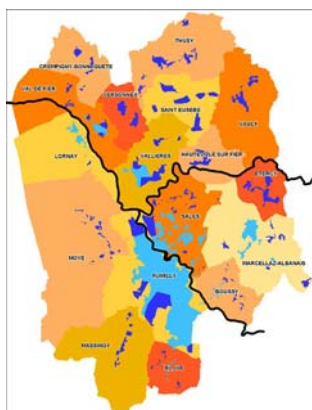
S I G A L

Assainissement non collectif :

Pour les zones restant en assainissement individuel, la Communauté de Communes s'est dotée d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) chargé de contrôler et de suivre toutes les installations (nouvelles et existantes).

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours de démarrage sur le territoire de la Communauté de Communes est prévu notamment une aide à la réhabilitation pour les installations autonome dans des zones prioritaires.

Carte du schéma d'assainissement du canton de Rumilly



Réseau collectif existant



Réseau collectif projeté (2005-2015)

• COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ALBY

Dès sa création en 1992, la Communauté de Communes du Pays d'Alby s'est engagée fortement pour assumer pleinement sa compétence en matière d'assainissement.

A cet effet, un vaste programme de mise en place de l'assainissement collectif a été décidé et matérialisé par la réalisation d'un schéma général d'assainissement en 1994.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Certaines études dans ce cadre ont été réalisées (cartes d'aptitudes des sols à l'ANC complètes sur 8 communes, partielles sur les 3 autres, schéma directeur d'assainissement révisé en 1997, plans d'épandage).

Dans un souci de complémentarité avec l'assainissement collectif et d'homogénéisation des actions en matière d'assainissement non collectif, la Communauté de Communes a pris, en janvier 1998, la compétence assainissement non collectif jusqu'alors dévolue aux communes.

Ceci s'est concrétisé en 1999 avec la création d'un service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif.

Ce service qui gère pour l'instant essentiellement les installations neuves, va prochainement commencé le diagnostic des installations existantes.

L'extension des réseaux avec notamment la construction d'une station d'épuration intercommunale, l'obligation réglementaire de disposer d'un zonage d'assainissement, le développement conséquent de l'urbanisme depuis quelques années sont autant d'éléments qui ont conduit le canton d'Alby à réactualiser aujourd'hui son schéma directeur afin d'intégrer notamment pleinement le volet assainissement non collectif.

A terme, ce nouveau schéma prévoit un taux de raccordement au réseau de 75 %. Resteront donc les 25 % des usagers qui ne bénéficieront pas du réseau et qui devront opter pour de l'assainissement non collectif.

La situation actuelle au Pays d'Alby

L'assainissement au Pays d'Alby c'est :

environ 3700 branchements dont 1700 en collectif,

1 station intercommunale dont la capacité à terme sera de 8 000 Equivalents-Habitants,

6 stations d'épuration d'une capacité supérieure à 200 Equivalents-Habitants,

4 mini-stations de proximité d'une capacité inférieure à 200 Equivalents-Habitants,

Les collectivités ont engagé un effort important pour lever les contraintes que fait peser

l'assainissement sur le développement de l'urbanisation dans les secteurs non desservis par le collectif.

Les industries sont toutes rattachées à une station d'épuration.

7.3.4. ENJEUX

L'eau apparaît comme une « **ressource rare** » et de toute première importance qui pose en priorité la question des potentialités et des besoins en eaux potables.

De manière plus générale, la **gestion de l'eau** pose la question de la gestion des conflits entre les besoins des activités et notamment ceux de l'agriculture et ceux de la population, sachant que la croissance urbaine s'impose comme une contrainte à prendre en compte de manière urgente compte tenu de la rareté de cette ressource. Cette question est d'autant plus cruciale que, malgré les efforts réalisés aujourd'hui qui se traduisent par une baisse de la consommation d'eau depuis 10 ans par habitant et par entreprise, le prix et coût à venir de l'exploitation de cette ressource est une question en suspens qui suppose prise de conscience collective, sensibilisation, information et anticipation...

Il semble utile sur l'Albanais, compte tenu des contraintes, d'aller vers un projet général de gestion de la ressource en eau, intégrant les différents usages et ou fonctions de l'eau : l'alimentation en eau potable, les usages agricoles, les milieux naturels, l'assainissement, les eaux pluviales...)

Le secteur est donc « condamné » à investir pour gérer aujourd'hui et anticiper pour demain.

Concernant la protection des sources, l'enjeu agricole reste d'actualité mais des démarches ont commencé à être lancées en concertation avec le milieu agricole. L'enjeu agricole apparaît de plus en plus comme secondaire face à l'enjeu réel de l'urbanisation, peu évoqué aujourd'hui par les communes, volontairement ou non.

Une réflexion globale et exhaustive sur la qualité et le débit de l'ensemble des cours d'eau intégrant les ruisseaux en tant qu'éléments essentiels du paysage, et du patrimoine naturel permettrait de s'interroger sur leur valorisation (entretien, accès, etc.). La politique départementale va dans ce sens et devrait aider à court terme à lancer la démarche avec l'ensemble des acteurs concernés.

7.4. *Une gestion des déchets excellente*

Depuis 95, le SITOA est responsable de la gestion intercommunale et interdépartementale des déchets. Aujourd'hui cette gestion concerne :
38 communes : les 29 communes de l'Albanais plus 9 communes de Savoie ;
Une échelle d'intervention pertinente de 40 000 habitants.

Le SITOA a développé un réel professionnalisme aussi bien en compétences, expériences, pratiques depuis 1973, date de sa création.

La collecte des ordures ménagères concerne :
262 kg/habitant/an soit près de 10 500 Tonnes par an en 2001 ;

Ces ordures sont désormais incinérées au Syndicat du Lac d'Annecy (le SILA) après fermeture en 2000 de l'ancien four.

Le SITOA assure depuis plusieurs années la collecte des déchets industriels banals.

Depuis 1999, le SITOA a mis en place une collecte sélective par apport volontaire sur près de 100 points de recyclage intégrant 4 flux :
Emballages ménagers ;
Journaux-magazines ;
Verre blanc ;
Verre de couleur.

Cette collecte représente globalement en 2001 : 62 Kg/habitant/an (près de 2 500 Tonnes par an).

Des nouveaux services sont proposés depuis février 2002 avec l'ouverture de **3 déchetteries**, une dans chaque chef lieu de canton. Une plate-forme des déchets verts départementale, hors secteur Albanais a également été créée.
En projet, le SITOA a la volonté de mettre en place une valorisation des gravats, et la mise en place du compostage avec les communes.




Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Les données chiffrées :

	TOTAL OM incinérées	Tonnage Collecte sélective (CS)	Pourcentage de la CS	Total OM traitées	Tonnages déchets verts	Tonnages de Bois
Année 2001	10 417	2 483	19,25 %	12 900	1 577	410
Ratio (en Kg/hab./an)	262	62		324	40	10
Population INSEE 2000	39 761				39 761	

Enjeux

Les déchets apparaissent comme une problématique bien maîtrisée. Aujourd'hui, les enjeux sont dans la maîtrise de l'augmentation des déchets et la recherche d'un allègement de la part incinérée (600 F/T)... qui passe aussi par une anticipation des nouvelles réglementations.

Les actions de sensibilisation et de communication sont donc à renforcer dans la démarche de qualité en cours ;

Les tendances à venir concernent donc la valorisation des déchets pour réduire les « refus », telles que :

- la gestion et la valorisation des « gravats », comme la remise en état des chemins ruraux,
- celle des déchets verts (compostage),
- un rapprochement avec les agriculteurs,
- le développement du pôle d'insertion.

7.5. Des risques naturels limités mais une problématique forte concernant l'écoulement des eaux pluviales

7.5.1. ETAT GENERAL

Sur les 29 communes adhérentes au SIGAL, cinq ont déjà fait l'objet d'une déclaration de catastrophe naturelle (Bloye, Marigny Saint Marcel, Rumilly, Saint Félix, Vallières). Six ont eu à gérer des problèmes d'inondations sans dégâts importants, le reste n'a pas eu de problèmes notables. Aucune destruction de bâti n'a été déplorée pour cause de fortes pluies, ni aucune perte humaine.

Comparé à d'autres régions de France, le territoire de l'Albanais est donc soumis à un risque hydrométéorologique modéré, pour les raisons suivantes :

pluies orageuses généralement de courte durée,

faible densité de population,

géologie et morphologie des rivières, avec de nombreux secteurs de gorges où les débordements ne sont pas possibles,

positionnement de nombreux hameaux sur les crêtes.

7.5.2. ORIGINE DES SITUATIONS D'INONDATION

Les situations de crise ayant pour origine les pluies peuvent revêtir différentes formes :

inondations de plaines, avec une vaste extension mais de faibles vitesses, concentrées sur le triangle Rumilly – Saint Félix – Marigny saint Marcel et les terrasses du Fier.

crues torrentielles, accompagnées de forts transport solide sur les secteurs plus pentus comprenant la majorité des communes.

crues urbaines, provoquées par des orages brutaux qui saturent rapidement le réseau d'assainissement. Seule Rumilly pourrait être concernée par ce type de crues, mais la position en contrebas du Chéran et de la Nephaz, où s'évacuent facilement les eaux pluviales, l'a jusqu'ici préservée de ce type d'événement.

Un trait commun à ces trois types d'événements est le phénomène d'embâcle que l'on retrouve dans la majorité des situations de débordements.

De tous les dysfonctionnements recensés, on peut distinguer plusieurs causes humaines :

la construction en zones inondables,

le remblaiement des marais,

le manque d'entretien ou le comblement des fossés,

le manque d'entretien des boisements de berges aggravant les risques d'embâcles,

le manque de planification des réseaux d'évacuation,

l'imperméabilisation des sols sans mesures compensatoires.

7.5.3. SECTEURS CRITIQUES

Les points critiques où des inondations ont eu lieu ou pourraient se produire sont reportés sur la carte jointe.

Hormis les problèmes localisés liés au sous-dimensionnement d'un ouvrage ou à des bouchages par phénomènes d'embâcles, nous avons recensé plusieurs bassins versants où une gestion globale s'impose :

le bassin du Dadon. Le Dadon a subi d'important remaniements sur tout son parcours. La ville de Rumilly l'a dévié à deux reprises pour le développement de son industrie dans les secteurs des grands champs et de la rizière. Par ailleurs ce bassin subit en amont les effets des ruissellements de l'autoroute de l'Espace Leaders (ces derniers tamponnés depuis 2002 par un bassin de rétention). Le Dadon a fait l'objet de proposition d'aménagements pour permettre de réduire les effets de ses crues. Il ne doit pas recevoir d'écoulements supplémentaires. C'est pourquoi le développement de zones d'activités le long des axes Alby-Saint Félix et Alby-Marigny doit être systématiquement accompagné de bassins de rétention des eaux pluviales.

Le bassin du ruisseau de Faramaz. L'urbanisation importante au cours des dernières années, et la disparition des marais, ont considérablement augmenté les écoulements sur ce petit bassin versant.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Il en résulte la mise en charge et le débordement de plusieurs ouvrages au passage du hameau de Faramaz, l'incision du lit à l'aval, et le bouchage de l'ouvrage sous la voie ferrée à l'arrivée du ruisseau sur la terrasse du Fier. Il est urgent de résoudre les problèmes liés à ce bassin versant.

Dans une moindre mesure, les bassins du nant Dorsan et du ruisseau de Lagnat sont d'ores et déjà dans une situation sensible aux passages respectifs de saint Félix et des hameaux des Onges et du Vernay (Hauteville).

Sans que l'urbanisation à l'amont, aujourd'hui modérée, soit directement la cause des débordements constatés, celle-ci doit impérativement être maîtrisée.

Il convient de signaler l'influence de l'autoroute A41. Traversant le territoire d'est en ouest sur une longueur de 8,7 km, elle produit 0.4 à 0.8 m³/s d'écoulements supplémentaires par kilomètre en situation de crue décennale. Elle contribue à la détérioration du nant Dorsan et du Dadon (déjà cités) mais ne semble pas affecter les Eparris en termes de débits. En revanche ses effets qualitatifs, visibles, doivent être évalués et à terme réduits.

4 communes font l'objet d'un document réglementaire, PPR, à savoir :

Alby-sur-Chéran (97) ;

Moye (97) ;

Massingy (99) ;

Allèves (97).

Il existe peu d'informations nouvelles sur ces communes sauf en 2000 ou 2001 l'inondation sur la commune de Moye.

Sur Gruffy et Cusy, il existe des cartes de localisation, mais celles-ci ont été réalisées depuis longtemps, elles n'ont aucune valeur réglementaire.

Le contrat de rivière du Chéran donne un certain nombre d'informations sur les zones inondables.

Un travail est prévu sur le Dadon, affluent du Chéran.

7.6. Synthèse des enjeux environnement

L'Albanais est un **espace encore largement naturel, avec un cadre agréable** : « un espace doux proche de la montagne » :

Préalpes douces, avec montagnes à l'horizon et non pas horizon de montagne...

Campagne : présence de l'agriculture, champs, vergers, ...

Rivières, cours d'eau.

L'Albanais **est riche d'un patrimoine** sur les plans :

Paysager : richesse des entités paysagères liée à la diversité.

Ecologique : diversité des milieux et richesse des écosystèmes, qui se traduit par la multiplicité des classements de zones d'intérêt écologique.

Culturel : l'ancienneté de l'occupation humaine se caractérise par un patrimoine mégalithique, historique (châteaux et monuments) et vernaculaire (bâti des villages et modelage du paysage par l'homme).

Hydrologique : dans sa fonction écologique, productive, et récréative.

L'environnement est aussi intimement lié au cadre de vie, et donc aux aspects sociaux de ce territoire.

L'identité de l'Albanais repose ainsi sur les éléments suivants :

Une ambiance paysagère et un cadre de vie de qualité.

L'existence d'une ruralité qui « donne à voir » des paysages et permet de trouver une tranquillité de vie quotidienne.

La proximité des grandes infrastructures et d'un cadre urbain qui rassure, et permet d'accéder à une ruralité « apprivoisée ».

Une réelle armature urbaine avec la proximité de villes importantes et dynamiques et une vie autour de bourgs, vivants, où l'accueil et la convivialité restent des valeurs recherchées.

Etc.

L'Albanais apparaît ainsi comme un **territoire en développement avec encore une identité propre, entre des pôles urbains importants et dynamiques**. L'Albanais est ainsi un territoire intermédiaire. Dans ce contexte, **l'équilibre entre le développement actuel et à venir, le maintien d'une agriculture agricole** comme élément fondateur et structurant du paysage, **l'urbanisation** avec le risque d'étalement, de mitage, et de consommation d'espace se pose comme un enjeu essentiel. La protection réglementaire est à conforter et à intégrer comme un des moyens de mettre en place des actions de valorisation. Pour l'ensemble des acteurs mobilisés, le territoire de l'Albanais doit aujourd'hui capitaliser pour l'avenir, et son capital est fondé sur les espaces naturels et ruraux vivants. Or, aujourd'hui ce patrimoine est encore mal reconnu, même s'il « fait partie du paysage », l'enjeu de sa valorisation ne s'impose pas toujours.

L'enjeu principal repose ainsi sur la capacité des acteurs du territoire à développer une **gestion globale des ressources**, et donc à considérer l'environnement comme un élément fondateur de l'identité albanaise.

8. Urbanisme et paysages

Dans cette partie, on dressera le diagnostic du territoire dans ses aspects d'urbanisme, de paysages et d'architecture. Pour cela,

On décrira successivement

- L'organisation urbaine du territoire, c'est à dire l'implantation des populations et des équipements sur le territoire, et les liaisons entre eux,
- L'armature urbaine, c'est à dire la constitution de chaque ensemble urbain,
- L'organisation paysagère du territoire, les différentes unités paysagères du territoire et les types de paysages qui les composent,
- Le patrimoine architectural et la production architecturale récente,

On présentera le diagnostic

- de l'organisation urbaine,
- de l'armature urbaine,
- de la structure paysagère,
- du patrimoine et de la production architecturale,

On dégagera les enjeux du SCOT en termes

- d'organisation urbaine,
- d'armature urbaine,
- de paysages,
- d'architecture.